

AUJOURD'HUI

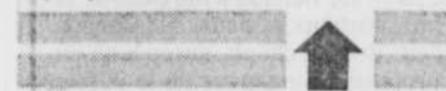
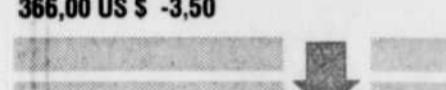
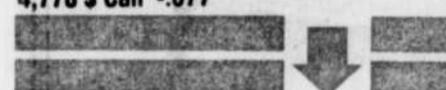
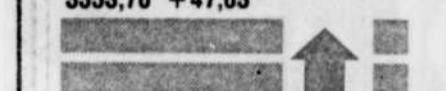
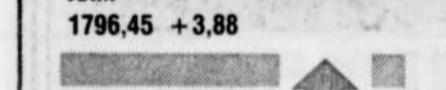
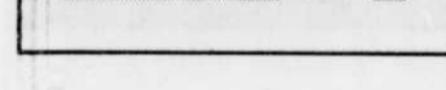
Le sort d'Olympia and York est loin d'être réglé

Selon certains banquiers, Olympia and York pourrait être forcée de demander la protection de la cour si les petits créanciers refusent son plan de restructuration. B-3

Une chute du surplus commercial est à prévoir

Le Conference Board a affirmé, hier, que la reprise économique va se traduire par une baisse importante du surplus commercial du Canada. B-8

LES INDICES

DOLLAR
84,77 \$ US +18/100**OR**
366,00 US \$ -3.50**ARGENT**
4,778 \$ Can -0.077**DOW JONES**
3353,76 +47,63**TSE 300**
3411,33 -1,31**XXM**
1796,45 +3,88

COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

Wall Street
sur sa lancée

Le dévoilement de nouvelles statistiques favorables sur la reprise économique et la publication de bons résultats financiers par plusieurs grandes sociétés américaines (entre autres, ATT, Coca-Cola et American Airlines) a poussé le Dow Jones vers un sommet inégalé.

Après atteint un niveau record, mardi, à 3306,13, l'indice boursier de Wall Street a poursuivi, hier, sur sa lancée pour fermer à 3353,76.

Au Canada, les deux principales places boursières n'ont pas réagi de la même façon. Alors qu'à Montréal l'indice XXM a progressé de 3,88 points, à Toronto, l'indice TSE a reculé de 1,31 point.

A Montréal, le titre de la Banque Nationale a été parmi les plus actifs. Toutefois, il l'a été à la baisse. Ceci est attribuable aux informations voulant que cette institution financière ait prêté des sommes très importantes à Olympia and York.

Par ailleurs, relevant les réformes financières prévues pour réduire les déficits et les développements constitutionnels en cours, la firme de cotation Moody's Investors Service a accordé la cote Aa3 à la prochaine émission de 1 milliards \$ US de billets à moyen terme que la lanceront le Québec en eurodollars américains. Cette émission sera réalisée prochainement sur le marché de Londres.

Le prix des métaux à Londres, en livre sterling par tonne métrique : cuivre 1247-1248 et plomb 297-298 ; en dollar américain par tonne métrique : zinc 1292-1294, aluminium 1329-1330 et nickel 7320-7330.

LE SOLEIL

Hydro-Québec : départs de Claude Boivin et John Hanna

QUÉBEC — Deux dirigeants d'Hydro-Québec quittent la société d'État. Le président et chef de l'exploitation, M. Claude Boivin, doit se retirer en septembre pour être remplacé par Armand Couture, alors que le vice-président exécutif Finances et administration, M. John Hanna, abandonne son poste pour un emploi dans le secteur privé.

LE SOLEIL

Le conseil des ministres devait voter hier la nomination du successeur de M. Boivin, et l'annonce devrait être faite aujourd'hui. Selon le quotidien La Presse, le poste serait confié à Armand Couture, ex-actionnaire de Lavalin et actuel vice-président principal, grands projets, chez SNC-Lavalin.

Quant à M. Hanna, il a confirmé hier au SOLEIL qu'il quittait Hydro-Québec pour occuper de nouvelles fonctions pour la compagnie United Westburne. M. Hanna travaillait pour Hydro-Québec depuis cinq ans, après avoir rempli des fonctions semblables chez Via Rail.

En 1987, Armand Couture était déjà l'un des principaux candidats à la présidence d'Hydro, mais il s'était finalement

tourné vers Lavalin. Il a aussi contribué de façon régulière à la caisse du parti Libéral au cours des dernières années, en moyenne 1000 \$ par année.

C'est une personne très intégrée et un habile négociateur, observe Brian Craik, conseiller chez les Cris, mais sa nomination nous apparaît encore ambiguë. SNC Lavalin est associé d'une part aux grands ouvrages, mais d'un autre côté, j'ai récemment discuté avec M. Couture, et il s'intéressait de près aux questions d'efficacité énergétique. »

Un ex-négociateur syndical souligne de son côté que M. Couture « devra vivre avec son passé. Je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur choix pour vendre Grande-Baleine aux Québécois compte tenu de ses liens avec SNC et Lavalin. »

Celui-ci croit également qu'il

ne faut pas imputer à Claude Boivin tous les maux d'Hydro-Québec. « C'est un secret de Polichinelle que le gouvernement avait déjà donné son accord à une augmentation de tarif de 5,9 % et je suis convaincu qu'il était aussi au courant de l'entente conclue avec les Mo-hawks. Mais on a préféré faire porter le blâme à Hydro-Québec.

Le président du Syndicat professionnel des ingénieurs du Québec, Philippe-André Ménard, espère pour sa part que l'arrivée de M. Couture ne rompra pas l'équilibre qui s'est établi entre les ingénieurs de l'interne et ceux des firmes de génie-conseil. Selon lui cette nouvelle nomination « confirme la présence grandissante depuis 10 ans du gouvernement à Hydro-Québec. »

Départ prévu
Le vice-président Europe, d'Hydro-Québec, M. Jacques Finet, était outré que la presse ait relié le départ de Claude Boivin aux récents cafouillages survenus à Hydro-Québec.

« Son départ n'a absolument

rien à voir avec ça et je trouve pour le moins indélicat qu'on le rende responsable » de tous les déboires de la société, a dit M. Finet, un collègue qui partage près de 30 années de collaboration avec Claude Boivin à Hydro-Québec.

Selon lui, il y a un an que Claude Boivin songe à quitter son poste. « Quand son contrat est arrivé à échéance l'an dernier, il n'a pas voulu le renouveler pour plus qu'un an. »

Par le biais d'un communiqué, M. Boivin déclarait hier que « des améliorations importantes dans la qualité de la gestion et des services » étaient maintenant en marche, et qu'après 27 années au service de l'entreprise, dont quatre comme président et chef de l'exploitation, le temps était venu de céder ma place. »

Son seul regret : ne pas avoir participé au lancement des travaux de construction du complexe Grande-Baleine. « Je demeure convaincu que compte tenu de l'importance de ce projet pour l'avenir énergétique du Québec, ce n'est que partie remise. »

REPÈRES

Faible croissance des salaires

Les temps sont durs. Ceux et celles qui croient pouvoir se remplir financièrement par l'entremise de hausses salariales importantes devront mettre leur rêve au clou.

Les dernières analyses de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) jettent une douche d'eau froide sur leurs aspirations.

Les spécialistes de l'institut nous apprennent que la croissance salariale est plus faible en 1991 et 1992 par rapport à 1990 chez les salariés québécois syndiqués. Cette situation est imputable au gel des salaires dans le secteur public en 1992. On estime que ce fameux gel a eu un effet d'entraînement sur la rémunération des autres salariés québécois dès la fin de 1991.

« L'affaiblissement, constatent les spécialistes de l'IRIR, est plus marqué dans les taux négociés à la fin de 1991. Il s'ensuit pour ces conventions nouvellement signées, une croissance salariale moyenne de 3,5 % pour chacune des deux années de convention. »

Évidemment, certains travailleurs ont fait les frais de cette baisse. À l'IRIR, on estime que ce sont les salariés des secteurs public et para-public qui ont été le plus touchés avec une hausse de 2,3 % alors que les salariés du secteur privé recevaient 4,4 %.

Les salariés non syndiqués n'échappent pas à cette situation. Ils voient donc leur salaire révisé à la baisse dans une proportion de 1 % en 1992 par rapport aux prévisions de l'automne dernier. Malgré tout, ils s'en tirent mieux avec des hausses salariales qui friseront les 3,5 %.

Mais, la partie de bras de fer engagée entre les autorités gouvernementales québécoises et ses employés pourrait avoir des répercussions importantes sur les données de 1992. A la lumière des relevés effectués par l'IRIR qui prend en considération le gel des salaires des six premiers mois de l'année et l'augmentation de 3 % du 30 juin 1992, la croissance salariale moyenne dans le secteur public devrait être de 1,5 % cette année.

Mais, il y a un hic. Avec une prudence, les experts de l'institut précisent que les discussions en cours entre les parties pourraient résulter en une hausse salariale inférieure...

Toutefois, il y a le revers de la médaille. Il est plus réjouissant. Les spécialistes constatent que malgré l'affaiblissement de la croissance salariale cette année, les salariés québécois devraient, dans leur ensemble, voir leur pouvoir d'achat s'améliorer puisque le taux d'inflation devrait demeurer en dessous de 3 %.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

Le statu quo n'est pas à l'avantage des producteurs de lait, selon Blais

QUÉBEC — Les semaines négociations du GATT qui tournent encore une fois en rond ont amené, hier, le ministre d'État à l'Agriculture, M. Pierre Blais, à prévoir qu'à cette étape tardive des négociations, c'est un système de tarification qui sera mis en application.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

Sans pour autant faire officiellement son deuil de la position canadienne défendue avec acharnement par les agriculteurs québécois, le ministre Blais croit que le statu quo ne sera pas à l'avantage de l'industrie laitière. C'est d'ailleurs avec beaucoup moins de fermeté que le ministre a défendu la position canadienne.

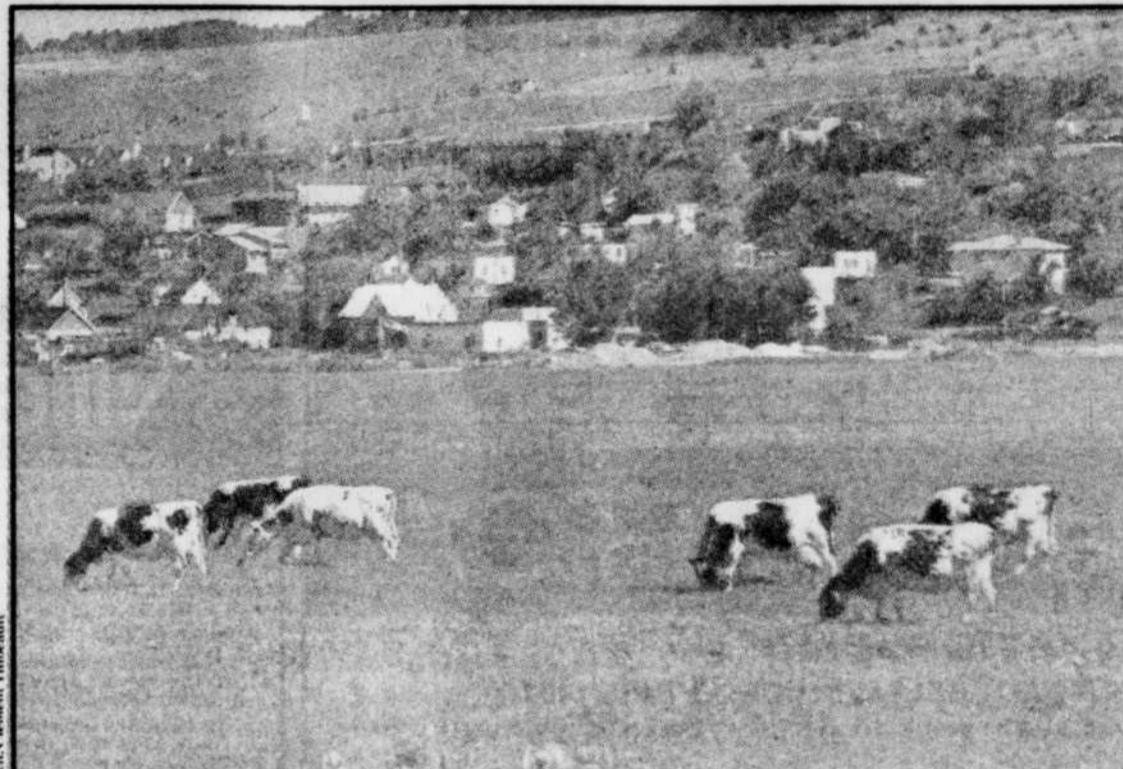
Alors qu'il s'adressait aux membres de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), réunis en assemblée générale annuelle, le ministre Blais estime qu'en ce qui concerne les produits laitiers, « on peut être certain que s'il n'y a pas d'accord au GATT et que le statu quo est maintenu, on reste pris avec nos problèmes touchant le yogourt et la crème glacée. »

Devant un échec des discussions, M. Blais estime que l'on peut sûrement prévoir, à court terme, une situation similaire avec d'autres produits, comme le beurre et le fromage.

« Nous devons comprendre, lance-t-il, qu'avec un accord au GATT, le ciel ne nous tomberait pas sur la tête. Bien au contraire. En fait, il ouvrirait des marchés très intéressants pour l'ensemble de notre secteur agricole. Des marchés qui aujourd'hui nous sont fermés. »

Sans pour autant renier officiellement la position défendue par le Canada, le ministre reprend le dernier refrain des témoins fédéraux en disant que le Canada avait peu d'alliés internationaux pour appuyer sa position. « Nous allons continuer de déployer, assure-t-il, toutes nos énergies pour faire valoir notre position. »

Dans la même foulée, il insiste auprès des producteurs



Même si le rapport Dunkel était accepté, le ciel ne tomberait pas sur la tête des producteurs laitiers du Québec, selon le ministre Pierre Blais.

laitiers québécois d'examiner toutes les avenues qui permettraient aux producteurs, non seulement de protéger leur marché intérieur, mais aussi d'en ouvrir de nouveaux.

Tout en mettant en lumière le fait que les dirigeants de la classe agricole québécoise n'avaient pas mis de l'avant une position de repli, M. Blais estime qu'il faut maintenant que les producteurs commencent à réfléchir aux choix qu'ils auront à faire et aux gestes qu'ils auront à poser dans le monde de l'après-GATT.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Dans le secteur laitier, M. Blais calcule qu'une ouverture de 5 % du marché américain représente l'équivalent de 43 % du marché canadien. « Le monde agricole, dit-il, ne commence pas et ne finit pas avec le GATT. » Toutefois, il est conscient qu'encore une fois l'agriculture est à la croisée des chemins.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Selon M. Val Bourgeois, vice-président de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique, la compagnie devrait songer à renvoyer des cadres avant de toucher aux syndiqués.

maintenant 20 000 salariés.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Selon M. Val Bourgeois, vice-président de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique, la compagnie devrait songer à renvoyer des cadres avant de toucher aux syndiqués.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

marchés. » Il en veut pour toute preuve le secteur du porc. Il estime qu'une ouverture du marché de la CEE de 5 % seulement représenterait une occasion en or pour le Canada surtout si l'on considère que les Européens consomment quelque 12,5 millions de tonnes de porc par année.

Le ministre constate volontiers que les propositions Dunkel imposent aux agriculteurs des contraintes. « Mais, ajoute-t-il, elles en imposent aussi aux autres qui devront ouvrir leurs

EN UN CLIN D'OEIL

■ Augmentations de salaires moins fortes en février

OTTAWA — Les augmentations de salaires consenties aux employés syndiqués étaient à la baisse en février dernier au pays. L'augmentation salariale annuelle moyenne a atteint 2,4 % en février, contre 4,3 % en janvier et 3,8 % en décembre, a signalé, hier, le ministère du Travail. Au Québec, cette moyenne a été de 2,7 %. La moyenne générale de 2,4 % a été calculée à partir des hausses prévues par 30 conventions collectives différentes touchant 88 933 employés, secteur public et privé confondu.

■ Nouveau chef de la direction à Téléglobe

MONTRÉAL — Téléglobe Canada a annoncé, hier, que M. André LeBel deviendra, le 1er juin prochain, président et chef de la direction de la compagnie. Il remplace à ce poste M. Charles Sirois qui, à ce moment, deviendra président et chef de la direction de Téléglobe inc., société-mère de Téléglobe Canada. M. Sirois sera également président du conseil d'administration de Téléglobe Canada et président du conseil et chef de la direction de Téléglobe International, société à part entière de Téléglobe inc. Quittant le poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation de Téléglobe Canada, M. Martin Fournier a été nommé président et chef de l'exploitation de Téléglobe International.

■ Remue-ménage chez Natrel

L'ancien président du conseil d'administration de Natrel, M. R. Claude Ménard a laissé sa place à M. Raymond St-Cyr qui est administrateur de la compagnie depuis sa fondation. En outre, l'ancien député et ministre péquiste dans le gouvernement de René Lévesque, M. Yves L. Duhaime devient président et chef de la direction de Natrel. Il entrera en fonction le 21 avril. Même si M. Ménard tire sa révérence, il n'en reste pas moins qu'il continuera de siéger au sein du conseil d'administration de Natrel. M. St-Cyr fut successivement vice-président de la coopérative agro-alimentaire Agropur de 1985 à 1991. Il a occupé le poste de président de 1991 à 1992 avant de redevenir vice-président. Le conseil d'administration de Natrel sera maintenant formé de MM. St-Cyr, Duhaime, Jacques Cartier, président d'Agropur, Napoléon Théberge, président de Purdel, Jacques Malenfant, R. Claude Ménard, Gérard Montour, Noël Pellerin et Normand Ruest. Natrel, une compagnie à capital-actions, œuvre dans le secteur du lait consommation et spécialise dans la fabrication et la mise en marché de produits laitiers frais et glacés.

■ Contrat du fédéral à la firme Talbot Hunter

QUÉBEC — La société Talbot Hunter limitée, de Québec, a obtenu, hier, un contrat de 88 851 \$ d'Approvisionnements et Services Canada. La firme procédera à des réparations et à des vérifications majeures sur un navire de la Garde côtière, le Martha L. Black.

■ Libre-échange : de bons profits pour le Canada

MISSISSAUGA — Le Canada a augmenté sa part de marché aux États-Unis depuis 1989, année d'entrée en vigueur de l'accord nord-américain de libre-échange, et a enregistré une amélioration de son excédent commercial d'environ 1,5 milliard \$ avec les États-Unis, a déclaré, hier, le ministre canadien du commerce extérieur, Michael Wilson. La récession économique aurait été plus forte au Canada sans cet accord bilatéral qui est une partie de la solution et non une partie du problème, a soutenu le ministre.

■ Mini-fourgonnette à propulsion électrique

NEW YORK — Le président de Chrysler, Lee Iacocca, a dévoilé, hier, à New York, une mini-fourgonnette à propulsion électrique, que le constructeur compte produire en série à partir de décembre. Chrysler prévoit fabriquer au moins 50 exemplaires de ce véhicule au prix de 100 000 à 120 000 \$ l'unité, a précisé M. Iacocca. Ce véhicule atteindra la vitesse de 105 km/heure en 25 secondes et sa batterie disposera d'une autonomie de 160 kilomètres avant de devoir être rechargeée, une opération qui prendra huit heures. Chrysler souhaite être le premier à lancer sur le marché américain un véhicule à propulsion électrique respectant les normes de sécurité fédérales, a expliqué M. Iacocca.

■ Housse de la production industrielle américaine

WASHINGTON — La production industrielle américaine a progressé au rythme mensuel de 0,2 % en mars, a annoncé, hier, la Réserve fédérale. Sur un an, la hausse de la production industrielle atteint 2,1 %. Le taux d'utilisation des capacités de l'industrie américaine est resté pratiquement stable à 78,1 % en mars contre 78,0 % en février et 78,4 % en mars 1991. La légère

progression observée en mars s'explique essentiellement par la hausse de la production de biens de consommation durables et d'énergie par les services publics, a précisé la Réserve fédérale.

■ Recul de la production industrielle japonaise

TOKYO — La production industrielle japonaise a reculé de 1,0 % en février par rapport au mois précédent a annoncé, hier, le ministère du Commerce international et de l'Industrie (MITI). Ce recul avait été initialement estimé à 0,6 %. Au total, la production industrielle a reculé de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

■ Union Carbide veut vendre sa participation à Bhopal

DANBURY — L'Union Carbide a annoncé qu'elle envisageait de vendre les 50,9 % de parts qu'elle possède encore dans l'Union Carbide Inde, propriétaire de l'usine chimique de Bhopal responsable d'une des catastrophes industrielles les plus graves du monde. Selon un communiqué de la firme, le produit de la vente sera en partie utilisé pour construire un hôpital dans cette ville indienne où plus de 3800 personnes ont été tuées par du gaz毒ique échappé d'une unité de production de pesticides en 1984. L'Union Carbide n'a pas mentionné d'acheteur. Mais elle a dit qu'elle espérait tirer 17 millions \$ de ses parts.

■ Singapore Airlines suspendra ses vols vers Toronto en juillet

SINGAPOUR — Singapore Airlines a annoncé, hier, la suspension en juillet de ses vols vers Toronto en raison de l'échec des négociations entre les deux pays. Le Canada s'inquiète de la perte par les deux principaux transporteurs aériens, Air Canada et Les lignes aériennes Canadiens, de ses clients européens au bénéfice de SIA. Le Canada a proposé à Singapour de le laisser desservir Vancouver s'il abandonnait Toronto. Singapour a accusé le Canada de protectionnisme et précise que les vols de SIA ne représentent que 1,5 % du trafic Europe-Canada.

■ Galeries Lafayette s'installe à Moscou

PARIS — Les Moscovites pourront bientôt faire leurs emplettes aux Galeries Lafayette : la célèbre enseigne parisienne va en effet ouvrir un magasin au cœur de la capitale de la Russie, dans la galerie commerciale « Goum » située sur la Place Rouge. L'ouverture de ce magasin de 800 mètres carrés est prévue dans les prochains mois. Les Russes y trouveront vêtements et articles textiles pour femmes, hommes et enfants ainsi que des accessoires de mode. Les ventes seront réalisées en devises.

avis Nouveau représentant officiel

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que monsieur Alain D. Turcotte agit depuis le 30 mars 1992 comme représentant officiel du PARTI PRÉSENT SAINTÉ-FOY de la municipalité de Sainte-Foy en remplacement de monsieur Jérôme Pelletier.

Le directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais : 1-800-461-0422

ville de SAINTÉ-FOY

AVIS PUBLIC

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1401

À TOUTES LES PERSONNES DOMICILIÉES, À TOUTES LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES ET TOUTES LES OCCUPANTS DE PLACES D'AFFAIRES SITUÉES, EN DATE DU 6 AVRIL 1992.

1- DANS LA ZONE PB-4:

AVIS est par les présentes donné que le Conseil a adopté, le 6 avril 1992, le règlement 3252 modifiant le règlement de zonage 1401 dans le but de créer une disposition particulière à la zone publique PB-4 concernant les usages. (District Laval)

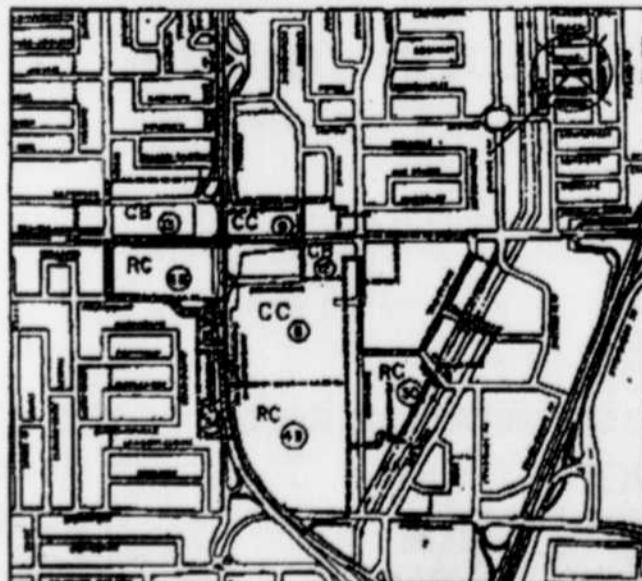
La zone PB-4 est délimitée comme suit : au nord, par l'axe du petit boulevard Charest; à l'est, par les lots S.-F. 114-1, 114-P, 116-P, 116-5-P, 116-59, 116-46, 116-48, 116-49, 116-50, 116-51 et 116-55; au sud, par l'axe de la rue Chapdelaine et par les lots S.-F. 111-218-1, 111-218-2, 111-228 et 111-B-11; à l'ouest, par l'axe de la rue Nérée-Tremblay, par les lots S.-F. 804, 109-23-2-1, 109-23-2-2, 109-23-3, 109-23-4 et 540-1; et selon le plan ci-après :



2- DANS LA ZONE CC-8:

AVIS est par les présentes donné que le Conseil a adopté, le 6 avril 1992, le règlement 3253 modifiant le règlement de zonage 1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone commerce CC-8 concernant l'usage autorisé, la construction d'un poste d'essence sans bâie de service et la marge de recul. (District Sainte-Justine)

La zone CC-8 est délimitée comme suit : au nord, par l'axe central de la rue de Bourgogne et les lots S.-F. 214-88-3, 538-1 et 539-1; au sud, par les lots S.-F. 624, 625, 611-2, 216-A-17, 688, 691 et 690; à l'ouest, par l'axe central de l'autoroute Duplessis; et selon le plan ci-après :



Copies de ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures 30.

Le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement 3252 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 3 et pour que le règlement 3253 fasse l'objet d'un scrutin référendaire ce nombre est de 18. A défaut de ces nombres, les règlements en question seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 28 avril 1992, à 19 heures, dans la salle du conseil de l'Édifice Place de Ville, 1000, route de l'Église, Sainte-Foy.

Fait à Sainte-Foy, ce 14 avril 1992.

LE GREFFIER DE LA VILLE
RENÉ DAMPHOUSSE

LE VENDREDI 17 AVRIL,
JE VOUS ATTENDS JUSQU'À 21 h
POUR VOUS FAIRE PROFITER DE
NOTRE PROMOTION SPÉCIALE SUR
ACCORD EX Civic EX
(Surveillez Le Soleil de vendredi)

SYLVIE CUSSON

Ste-Foy HONDA
lallier 2000, boul. Charest Ouest
687-2525

Si vous êtes membre du Club,
entrez le code suivant:
61354010
Sinon, composez sans frais le
1-800-563-8688
Plus de
3 000 points
offerts cette semaine dans LE SOLEIL
CLUB Multi-points

ville de SAINTÉ-FOY

AVIS PUBLIC

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1401

À TOUTES LES PERSONNES DOMICILIÉES, À TOUTES LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES ET TOUTES LES OCCUPANTS DE PLACES D'AFFAIRES SITUÉES, EN DATE DU 6 AVRIL 1992.

1- DANS LA ZONE CB-11:

AVIS est par les présentes donné que le Conseil a adopté, le 6 avril 1992, le règlement 3250 modifiant le règlement de zonage 1401 dans le but de créer une disposition particulière à la zone commerce CB-11 concernant la construction d'un poste d'essence sans bâie de service.

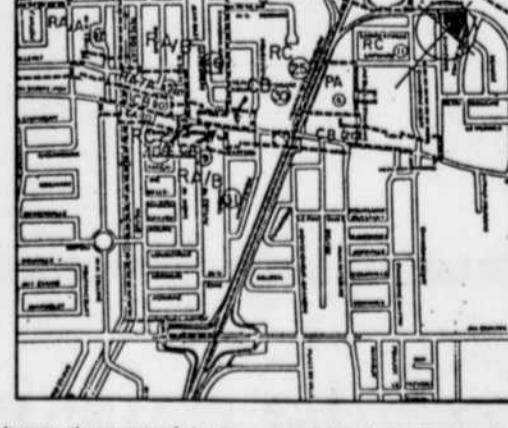
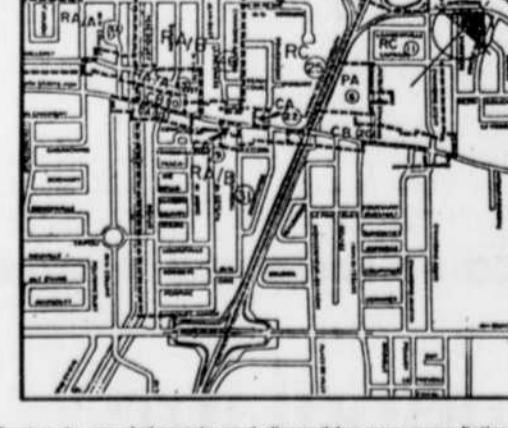
La zone CB-11 est délimitée comme suit : au nord, par l'axe de la rue Colonel-Jones, par les lots S.-F. 18-14, 19-3, 19-13, 19-14, 19-15, 19-16, 19-17, 19-18, 19-78, 19-P, par l'axe de l'autoroute Duplessis, par le lot S.-F. 26-65 et l'axe de la rue de Norvège; à l'est, par l'axe de la rue des Mélèzes, par les lots S.-F. 27-51, 27-50, 27-179, par l'axe du chemin Sainte-Foy, par les lots S.-F. 215-6-P, 215-7, 217-4-2-1-P, 217-3-3, 217-3-4 et 217-63; au sud, par les lots S.-F. 217-62, 218-11, par l'axe de l'autoroute Duplessis et par les lots S.-F. 403-268, 403-267, 403-266, 403-1, 403-260, 403-261, 403-262, 403-263, 403-264, 403-497-1, 403-497-2, 403-496; à l'ouest, par les lots S.-F. 224-6-4, 18-189, 18-190 et 18-193; et selon le plan ci-après :



2- DANS LES ZONES RC-25, RA/B-46 ET CA-22:

AVIS est par les présentes donné que le Conseil a adopté, le 6 avril 1992, le règlement 3251 modifiant le règlement de zonage 1401 dans le but : 1) de créer la zone commerciale CB-30 à même une partie de la zone résidentielle RC-25 et à même la totalité de la zone commerciale CC-22; 2) de créer la zone résidentielle RC-108 à même une partie de la zone résidentielle RC-25; 3) d'agrandir la zone résidentielle RA/B-46 à même une partie de la zone résidentielle CC-25; 4) d'abroger les articles 3.7.5.3, 3.7.5.3.1, 3.7.5.3.2 et 3.7.5.3.3; 5) de créer des dispositions particulières à la zone commerciale CB-30 concernant la marge de recul, la marge latérale, la hauteur des bâtiments, le rapport plancher/terrasse, la superficie de terrain occupée par le bâtiment, l'emplacement des cases de stationnement et l'affichage. (District Sainte-Geneviève).

Les zones RC-25, RA/B-46 et CA-22 sont délimitées comme suit : au nord, par les lots S.-F. 46-84, 46-85, 46-86, 48-63, 48-96, 48-95, 48-94, 48-73, 56-58, 56-79, 58-46, 58-49, 61-55 et par l'axe de la rue de Verdure ainsi que par l'axe de la rue Flore-Dupuis et de la rue d'Entre-mont; à l'est, par l'axe de l'autoroute Henri-IV, au sud, par l'axe du chemin Sainte-Foy ainsi que par les lots S.-F. 411-28, 411-26, 411-25, 411-24, 411-23, 411-22, par l'axe de la rue Jean-Noël ainsi que par les lots S.-F. 200-24-P, 201-37, 201-68, 201-67-2, 201-67-1, 201-66, 205-3, 205-1, 206-149, 206-150, 206-1, par l'axe de la route de la Suite ainsi que par les lots S.-F. 46-43, 46-27, 46-28, 48-52, 48-47, 48-54, 48-55, 48-56; à l'ouest, par le lot S.-F. 45-P; et selon les plans ci-après :



Copies de ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné, les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures 30.

Le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement 3250 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 19 et pour que le règlement 3251 fasse l'objet d'un scrutin référendaire ce nombre est de 113. A défaut de ces nombres, les règlements en question seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 28 avril 1992, à 19 heures, dans la salle du conseil de l'Édifice Place de Ville, 1000, route de l'Église, Sainte-Foy.

Fait à Sainte-Foy, ce 14 avril 1992.

LE GREFFIER DE LA VILLE
RENÉ DAMPHOUSSE

Olympia and York pourrait chercher la protection de la cour

TORONTO (PC) — Olympia and York pourrait être forcée de demander la protection de la cour contre les réclamations de ses créanciers si les petits prêteurs refusent le plan projeté de restructuration de sa dette, disent des banquiers.

Le sentiment général qui se dégage des milieux bancaires est que « cette restructuration est taillée sur mesure pour opposer les banques les unes aux autres », affirme l'analyste Alain Tuchmaier, de McLean McCarthy inc.

« O&Y présente ceci comme un fait accompli, a-t-il dit. Mais ce n'est que leur position de départ pour la négociation, rien de plus, rien de moins. »

O&Y, l'empire des frères Reichmann, a dévoilé lundi l'état de ses finances aux représentants d'une centaine de banques de partout dans le monde. La société a également soumis un plan de restructuration de sa dette de 14,3 milliards \$.

Les banquiers négocient en groupes plus restreints pour la plus grande partie de cette semaine.

M. Steve Miller, responsable de l'équipe de conseillers financiers d'O&Y, a prévenu que la mise en branle de procédures de faillite

étais à craindre si les banques rejettent le plan de la compagnie.

Un dirigeant d'une grande banque canadienne qui a assisté à la réunion de lundi a déclaré au Financial Post qu'il était convaincu que les prêteurs approuveront la restructuration.

« De toute évidence, a déclaré un cadre bancaire canadien au Toronto Globe and Mail, O&Y veut diviser et régner sur les banques. La société fait le pari que nous ne la contraindrons pas à la faillite, mais cette stratégie pour-

rait se retourner contre O&Y si les banques commencent à se chamailler. »

Des querelles intestines pourraient prolonger les négociations, qui ne devaient durer que quelques mois selon les prévisions de M. Miller.

S'adressant au Wall Street Journal, ce dernier estimait que

des divisions entre les banques sont inévitables, mais il estime que l'opinion la plus généralisée est que cette compagnie vaut mieux vivante que décédée.

Certains banquiers ont exprimé leur satisfaction devant les informations fournies lundi par O&Y, mais d'autres les trouvent incomplètes et basées sur des données financières remontant à

plus d'un an. A cela, M. Miller répond qu'O&Y divulguera bientôt ses plus récents états financiers.

D'autres banquiers ont par ailleurs critiqué la stratégie de la compagnie de diviser les banques en groupes de négociation séparés et de tenir ses intérêts immobiliers nord-américains à l'écart du processus de restructuration.

Un Forum énergie pour la région de Québec

QUÉBEC — Grâce à une contribution financière du Bureau de l'efficacité énergétique, qui relève du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain vient de lancer le Forum énergie de la région de la capitale.

LE SOLEIL

Le but de ce forum : sensibiliser, informer et échanger sur des expériences et des connaissances pratiques en vue d'une utilisation plus efficace de l'énergie.

À qui s'adresse cet exercice ?

Aux centres commerciaux, aux petites et moyennes entreprises, aux municipalités, aux institutions et aux entreprises de transport de la région de Québec.

En participant à un tel programme, les entreprises et organismes établissent leurs propres objectifs d'efficacité énergétique,

choisissent et implantent des mesures qu'ils jugent rentables et effectuent des investissements « économiseurs » d'énergie.

Il existe déjà trois autres forums du genre au Québec, notamment à Montréal, Sherbrooke et Chicoutimi.

Le centre de Chicoutimi existe depuis quatre ans et il a permis d'identifier de nombreux secteurs où il était possible de réaliser des économies d'énergie. Quelques exemples : une des chaudières du centre hospitalier de Chicoutimi est alimenté avec des copeaux, la commission scolaire de Chicoutimi a entrepris un programme de gestion et d'optimisation énergétique, etc. Ces observations ont eu d'importantes répercussions au niveau québécois.

La Laurentienne veut resserrer ses liens avec ses amis d'Europe

MONTRÉAL (PC) — La Corporation du Groupe La Laurentienne ne prévoit améliorer que légèrement ses bénéfices cette année et ce n'est pas avant 1994, sinon après, que l'objectif d'un rendement de 15 % sur le capital pourrait être atteint.

« en 1994 ou même après », avant qu'il ne soit atteint.

M. Drouin a cependant noté que, du côté de la Banque Laurentienne, que contrôle la Corporation, les choses se sont améliorées puisque le rendement est passé de 7 à 13 % cette année.

Par ailleurs, M. Drouin a réitéré l'intention de la Corporation de resserrer ses liens avec ses partenaires français que sont le Groupe Victoire, le deuxième assureur français en importance, ainsi que sa société-mère, la Compagnie de Suez.

Le Groupe Victoire détient 50 % de participation dans la Laurentienne Générale, la filiale d'assurance de dommages.

Ce resserrement de liens pourrait prendre la forme d'une participation croisée, c'est-à-dire que La Laurentienne injecte de son côté des capitaux dans l'une de ces sociétés européennes pour détenir une partie du capital-actions. De plus, la Corporation a commencé à tisser des liens avec le groupe Vinci, mis sur pied justement par le groupe Victoire, et qui accueille plusieurs grandes sociétés d'assurances européennes. Il ne s'agit pas ici d'une société de portefeuille mais plutôt d'une mosaique internationale de sociétés oeuvrant en Europe, pour reprendre les termes de M. Drouin.

LE VENDREDI 17 AVRIL,
JE VOUS ATTENDS JUSQU'A 21 h
POUR VOUS FAIRE PROFITER DE
NOTRE PROMOTION SPECIALE SUR
ACCORD EX Civic EX
(Surveillez Le Soleil de vendredi).
Ste-Foy HONDA
VAL-BELAIR 2000, boul. Charest Ouest
687-2525

ROULEZ PLUS LONGTEMPS AVEC UNE
SATURN SPORT COUPÉ
200 SATURN EN INVENTAIRE
Passez faire l'essai de l'automobile réinventée de toutes pièces
2 JOURS SEULEMENT JEUDI ET VENDREDI RECEVEZ GRATUITEMENT 300 LITRES D'ESSENCE À L'ACHAT
POUR LE CHOIX, LE PRIX, LA QUANTITÉ
chez SATURN, SAAB, ISUZU RIVE-SUD
4585, boul. de la Rive-Sud, Lévis (418) 835-1888 ISUZU SATURN

23876\$*
LA VOLVO 240
PROTECTION COMPRISE

Quelle protection, au juste? Eh bien, nous pourrions vous parler des zones tampons avant et arrière de la berline Volvo 240 qui aident à absorber l'énergie de l'impact durant une collision. Des robustes tubes d'acier intégrés aux portes ou du sac gonflable intégré au volant. Ou encore de l'habitacle renforcé d'acier formant une « cage de sécurité » qui aide à protéger les occupants en cas d'accident. Et nous pourrions nous éterniser sur les caractéristiques de sécurité de la berline Volvo 240. Mais plutôt que de nous croire sur parole, venez le constater sur place. La Volvo 240... une protection qui vaut son pesant d'or. Sécurité avant tout.

VOLVO

VOLVO DE QUÉBEC
2335, rue Watt, Sainte-Foy
(Parc Colbert Est, sortie Charest Ouest, angle du Vallon)
656-1112
Ventes • Service • Pièces
Sécurité avant tout

* PDSF prix de détail suggéré.
Le prix du modèle illustré ci-dessus comprend : transmission manuelle, peinture métallisée, air conditionné, pose à l'ustre, transport, préparation, assistance Volvo sur appel. Gratuit entretien ordinaire pour 3 ans/80 000 km, offre d'une durée limitée, jusqu'à ce que Volvo Canada jette fin, sur tous les modèles 1992. Immatriculation et taxes en sus.

LES RÉSIDENCES
VAL-BELAIR SUR-LE-GOLF
OCCASION D'AFFAIRES
RESTAURANT-BAR
— Potentiel important
— Édifice prestigieux
— Exploitation annuelle
— Investissement requis : 50 000 \$
Information : Louis Bolduc
845-0545 655-4264

BRAVO!
Vous avez décidé d'acheter une automobile
ET APRÈS?
Choisir Acura Optima : c'est acheter une bonne voiture et être assuré(e) d'un excellent service
INTEGRA RS 1992 - 3 portes
Moteur 1.8 litre à injection de 130 Hp, boîtier automatique, servodirection, pare-soleil, pare-chocs absorbants, phares ambrassés, lunette arrière, miroirs rétractables, aérodynamique, AM-FM stéréo, sièges 60/40 à la place, volant inclinable, housses de sièges, essuie-glace à balayage intermittent, commande du coffre et du réservoir à essence, garantie 5 ans/100 000 km.
ACURA Optima
15 295\$*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
* Taux de crédit très avantageux
4901, boul. des Galeries 622-8180 GALERIES ALCATEL

apff CONSEIL D'ADMINISTRATION 1992 • 1993



M. Jacques Hétu, f.c.g.a.
Président de l'exécutif et de l'Association



M. Jacques Côté, avocat
Président du conseil d'administration

L'A.P.F.F. est heureuse de présenter son nouveau conseil d'administration, élu lors de l'Assemblée annuelle du jeudi 18 mars 1992

COMITÉ EXÉCUTIF:

* V.P. exécutif et directeur général, M. Yvon L. Caron, - Mtl
* Président du conseil d'adm., M. Jacques Côté, avocat - Hickson, Martin & Blanchard - Québec
* Premier V.P., M. Sean Finn, avocat - Laverty De Billy - Mtl
* Président de l'Association et de l'exécutif, M. Jacques Hétu, f.c.g.a. - Hétu Hardy c.g.a. - Mtl
V.P. et secrétaire, M. Denis Lacroix, not., M. Fisc. - Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne - Mtl
V.P., M. Jacques Landry, courrier v. m. - Richardson Greenhields du Canada - Mtl
V.P., M. Raymond Rivest, V.P., Agences - La Laurentienne Vie inc. - Québec
V.P. et Trésorier, M. Gilles Veillette, CA - Samson Bégin / Deloite & Touche - Mtl

* Membres du comité de direction

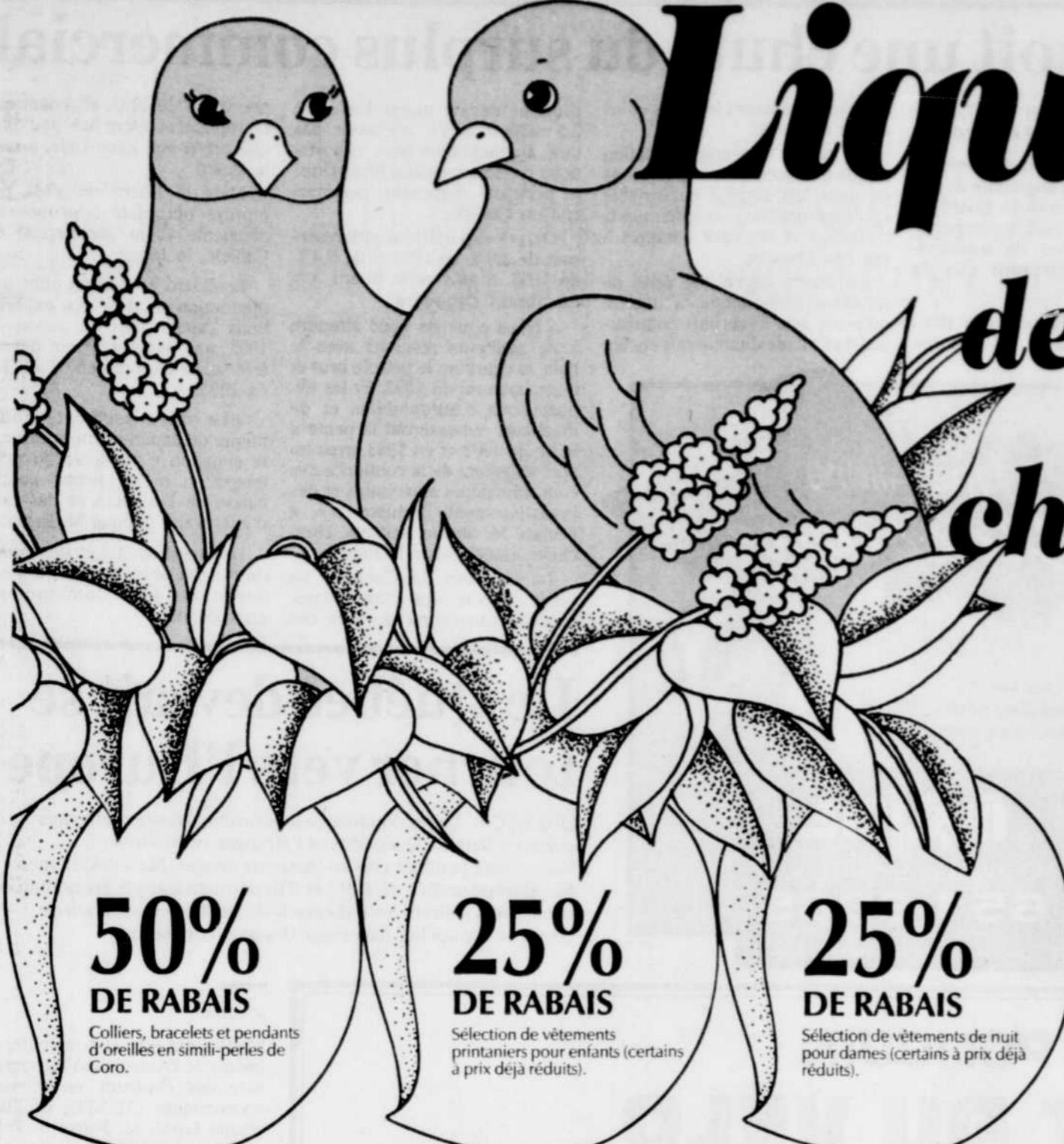
AUTRES ADMINISTRATEURS:

M. Pierre-Jean Beauregard, avocat, M. Fisc. - Le Groupe Mallette Maheu - Montréal
M. Lucie Bélanger, avocate, M. Fisc. - Raymond, Chabot, Martin, Paré - Montréal
M. Yvan Bouvet, CA, M. Fisc. - Verrier Paquin Hébert - Drummondville
M. Ronald Clément, P.F., assureur-vie et dir. du marketing - P.P.I. Québec inc. - Montréal
M. André Duclous, v.-p., développement régional Ouest - Trust Général du Canada - Montréal
M. André Duclous, v.-p., développement régional Ouest - Trust Général du Canada - Montréal
M. Guy Dubé, avocat - McCarthy Tétrault - Montréal
M. Raymond Fortier, CA - Caron Bélanger Ernst & Young - Québec
M. Georges Lafamme, notaire, CA - Lafamme, Lacroix, Auger, Rheault - Lévis
M. Michel Lantigne, CA - Caron Bélanger Ernst & Young - Montréal
M. Pierre Lefebvre - Conseillers Financiers T.E. Ltée - Montréal
M. George F. Lengvari, c.r. - Lengvari, Braman - Montréal
M. Emmanuel Marcotte, A.V.A., L.L.C. - Services Financiers Marcotte & Marcotte - Hull
M. Pierre Milot, c.g.a. - Loew's Le Concorde
M. Michel Lafrance, CA - Lafrance, Lévesque - Sherbrooke
M. Murray Sklar, avocat, CA - Robinson Sheppard Shapiro - Montréal
M. Jules Turcotte, avocat, M. Fisc. - Beauvais, Truchon et Associés - Québec

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
62119712
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688
Plus de
3 000 points
offerts cette semaine dans LE SOLEIL
CLUB Multi points

Association de sécurité informatique de la région de Québec
CONFÉRENCES
Sujet: La sécurité de l'information et la loi
Conférenciers:
Me Benoit Trottier
Vézina, Pouliot
Me Victor Naham
Université Laval
Me Micheline McNicol
Me Lorraine Kuska
IBM Canada Inc.
Me Ghislain Roussel
Ministère des Affaires culturelles
Monsieur Daniel Roy
Gendarmerie Royale du Canada
Endroit: Loew's Le Concorde
Date: Le 22 avril 1992
Renseignements: (418) 667-3322

Liquidation de Pâques chez Eaton



50%
DE RABAIS

Colliers, bracelets et pendants d'oreilles en simili-perles de Coro.

25%
DE RABAIS

Sélection de vêtements printaniers pour enfants (certains à prix déjà réduits).

25%
DE RABAIS

Sélection de vêtements de nuit pour dames (certains à prix déjà réduits).

25%
DE RABAIS

Sélection de dessous pour dames (à prix déjà réduits).

LIQUIDATION

Sélection de bas-culottes Vanity Fair Eaton, modèles 2418, 2419, 2380, 2403 et 2404 (anciens emballages).

1.49 ch.

25%
DE RABAIS
supplémentaire
à la caisse

Sélection de chaussures pour hommes, femmes et enfants (à prix déjà réduits).

40%
DE RABAIS

Vêtements de croisière «Polo» Ralph Lauren pour hommes.

25%
DE RABAIS

Imperméables Acuman et Casualman pour hommes.

30%
DE RABAIS

Sélection de chemises «north country» Eaton pour hommes. Batiste en tons unis ou à rayures.

25%
DE RABAIS
supplémentaire
à la caisse

Ensembles-cadeaux pour dames, comprenant un plateau-miroir et des fragrances en formats miniatures.

LIQUIDATION
Haut ou jambières «north country» Eaton à motif floral.
29.99 ch.

LIQUIDATION
Couvre-lits de couleurs et motifs variés.
Une place. **49.99** ch.
Deux places. **54.99** ch.
Grand. **59.99** ch.

30 %
DE RABAIS
supplémentaires
Lampes et appliques à étiquettes jaunes (à prix déjà réduits).

25%
DE RABAIS
Articles de cuisine «Red Imperial» T-Fal.

40%
DE RABAIS
Sélection d'accessoires de cuisine «Winsome Wood».

LIQUIDATION
Aspirateur «Spirits» Hoover 9,4 amp., modèle S3453.
119.99 ch.

LIQUIDATION
Cafetière 10 tasses Melitta, modèle ACP10.
34.99 ch.

LIQUIDATION
Couvercles à l'effigie de clubs de la Ligue nationale de hockey.
19.99 ch.

Tous les magasins Eaton du Québec sont ouverts demain, Vendredi saint, et le samedi 18 avril.

Ils seront fermés le 20 avril, lundi de Pâques.

Recherchez les ballons rouges qui identifieront ces achats des plus avantageux!
Achats en personne seulement.

EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Le Conference Board prévoit une chute du surplus commercial

OTTAWA (PC) — Une reprise économique fera du tort au surplus commercial du Canada, un surplus qui a déjà été assez élevé, averti, hier, le Conference Board.

Dans ses plus récentes prévisions économiques, le Board prédit que cette année, au Canada, la consommation de biens importés sur-

passera les exportations. Comme conséquence, le surplus commercial du Canada chutera vraisemblablement à son plus bas niveau depuis 1979 — soit de 10,9 mil-

liards \$ en 1990 et de 7,4 milliards \$ en 1991 à 4 milliards \$.

On s'attend à ce que le volume des importations augmente de 6 % cette année, a noté le Board. A l'opposé, prévoit-on, les exportations canadiennes de marchandises n'augmenteront que de 2,7 %.

Le Board anticipe qu'en 1993, les importations et les exporta-

tions progresseront les unes et les autres de 5,9 %.

En plus d'être une évaluation rapide du succès des exportations du pays, un surplus confortable est souhaitable pour maintenir l'inflation et les taux d'intérêt à des bas niveaux.

Le Board, organisme privé de réflexion économique, a déclaré qu'à son avis le surplus commercial du Canada diminuerait encore

plus et serait aussi bas que 2,5 milliards \$ s'il n'y avait pas une augmentation des exportations canadiennes aux États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada.

Or, ces exportations progresseront de 3,8 % en 1992 et de 5,4 % en 1993, a affirmé le Board.

Le Japon décevant

« Nous pouvons nous attendre à de meilleurs résultats avec le bois, le charbon, le pétrole brut et le gaz naturel en 1993. Et les exportations d'automobiles et de machines remonteront la pente à la fin de 1992 et en 1993, avec un accroissement de la confiance des consommateurs américains et des investissements industriels », a déclaré M. Steven Reitsma, chercheur associé avec le Board.

La position du Canada, au point de vue des exportations, pourrait s'améliorer au-delà des

prévisions de 1993, advenant que la reprise accélère un peu plus que prévu aux États-Unis, a noté le Board.

Mais le Board ne s'est pas montré optimiste à propos du deuxième client commercial du Canada, le Japon.

Le Board prévoit en effet une diminution de 1 % des exportations canadiennes au Japon en 1992, une diminution qui devrait être suivie d'un remontée à 8,3 % en 1993.

« Le ralentissement économique du Japon devrait cesser et la situation s'améliorer au printemps en même temps qu'une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt », a indiqué M. Reitsma.

Le Board avait fait des prévisions semblables au sujet des exportations à la Communauté européenne.

Le Québec devrait se tourner vers l'Europe

QUÉBEC — La prédominance américaine dans les échanges commerciaux du Québec avec l'étranger va continuer à s'accentuer pendant encore plusieurs années. Mais l'avènement de l'Europe unifiée de 1992 et d'importants aspects économiques et culturels mettent les industriels du Québec en situation de devoir se rapprocher davantage des pays européens.

LE SOLEIL

S'adressant hier aux membres et invités de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques (AIESEC) de l'université Laval, M. Pierre S. Pettigrew, vice-président et directeur du Service de consultation en gestion internationale de Samson Bélaire/Deloitte & Touche International, a tout particulièrement insisté sur la menace que représentent les relations étroites entre les organismes d'État et les entreprises du Québec et une conception américaine et anglophone misant sur les seuls liens établis entre les industriels et les banques.

Le modèle québécois des affaires, surtout par les subventions gouvernementales et les investissements d'importants organismes d'État, converge avec les mentalités et usages culturels européens. Mais c'est un modèle d'agissements « incestueux », selon l'interprétation que le monde anglophone omnipuissant de l'Amérique du Nord entretient à l'égard du capital et de l'État.

Dans ce contexte, et d'autant plus que sa structure économique est plus vulnérable que celle du reste du Canada, le Québec a tout intérêt à rechercher une diversification économique qui s'appuie sur la culture économique des Européens, et notamment la France et l'Allemagne. Sans tarder, le Québec doit s'ouvrir à l'Europe 1992. Il a en mains les outils lui permettant de faire le pont, et vite, parce que déjà les pays de l'Est et d'Europe centrale s'apprentent à occuper le créneau de la technologie intermédiaire. Les pays qui frappent aux portes de la Communauté européenne sont plus nombreux que les douze pays qui en font partie.

M. Pettigrew a d'autre part affirmé que le succès économique de demain reposera sur la connaissance et le savoir-faire technologique. Ceci peut devenir une tragédie au Québec, où un système d'éducation déficient entretient encore une méfiance à l'endroit du monde des affaires. Il y a encore entre les entreprises industrielles et le monde universitaire et de la recherche du Québec des rivalités qui entravent les initiatives de cohésion et d'apprentissage industriels. Il est indispensable que le Québec s'attaque résolument à des problèmes qui sont en voie de faire des jeunes Québécois « une bande d'ignorants ».

Incidentement, le représentant de Samson Bélaire a indiqué que cette firme annoncera dans une quinzaine de jours un important programme de formation technologique, qui fera appel à une cohésion entre les milieux d'éducation et de l'entreprise industrielle du Québec.

Au sujet de l'Europe 92, M. Pettigrew entrevoit des ratés cette année, qui devait être une année « charnière » du projet d'unification économique. Il y aura des retards, à cause des chambardements politiques, des changements récents de gouvernements, et des implications du GATT. Mais l'Europe unifiée est une aventure qui ira plus loin que le libre-échange canado-américain.

Bientôt POLIQUIN LE GÉANT DU VÉLO SPÉCIAUX PRÉ-OUVERTURE MAINTENANT ! AU 909 PIERRE-BERTRAND, 681-VÉLO (8356)

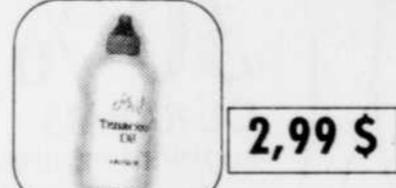
500 mètres au sud de La Capitale

EN VIGUEUR DU 16 AU 19 AVRIL 1992



HYPER GARANTIE

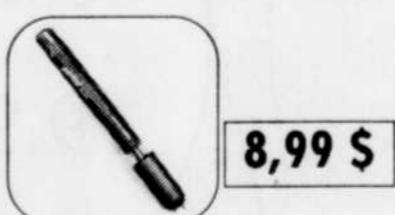
Gratuite jusqu'au 19 avril. Un plan de protection prolongée pour votre vélo qui protège même contre les crevasses. Une valeur de 80,00\$



Nous avons le meilleur choix et les meilleurs prix au Québec en matière de porte-charge et porte-vélo pour l'auto. Nous vendons THULE et YAKAMA.



Pneu SMOKE l'original à 24,99\$ la copie conforme à 14,99\$



8,99 \$

Ce ne sont que des exemples ! Venez nous voir absolument...

Nous ne vendons pas de boîtes à surprise ! Nos vélos sont livrés parfaitement ajustés...

2500 vélos en inventaire



109,99 \$

Venez réserver vos POLIQUIN '92 avant qu'il ne soit trop tard. Seulement 1000 unités disponibles en 1992.

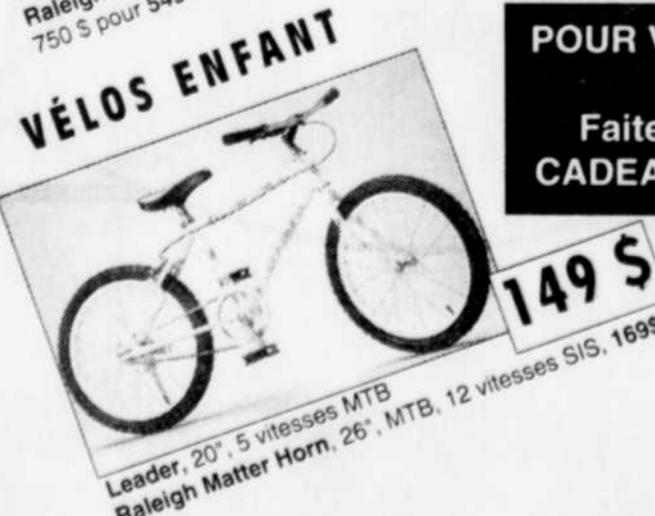
POUR VOS JEUNES DE 4 A 14 ANS

Faites choisir à vos jeunes un CADEAU gratuit à l'achat d'un vélo

Les photos sont à titre indicatif. Dans certains cas, le produit vendu peut être différent de la photo.

POLIQUIN

SPORTIF INC



VÉLOS ENFANT

ELLES ONT DISTANCÉ BMW. ELLES ONT DISTANCÉ MERCEDES. VOICI QU'ELLES ONT PRIS LEURS DISTANCES AVEC L'ALLEMAGNE.

LES NOUVELLES AUDI QUATTRO SONT ARRIVÉES.



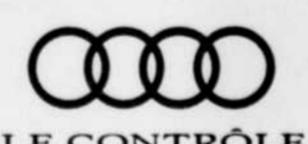
Au moment du lancement des nouvelles Audi, le magazine *Auto Motor Und Sport* a mis à l'épreuve la BMW 525i, la Mercedes 260E, et la Audi 100. Résultat? "Audi, grâce à son nouveau moteur 6 cylindres, a réussi non seulement à rejoindre ses concurrents, mais à les dépasser." En l'espace d'une année, les nouvelles Audi avaient fait leurs preuves en Allemagne.

Non seule-

ment auprès de la presse, mais aussi auprès des automobilistes. Depuis leur lancement, plus de 100 000 Audi 100 ont été vendues.

Elles se sont ensuite embarquées pour les États-Unis, où *Car and Driver* déclara: "...les ingénieurs et designers d'Ingolstadt avaient comme mission: faire mieux sur toute la ligne... les petits génies de chez Audi ont en grande mesure réussi." À votre tour maintenant de faire vos commentaires. Car les toutes nouvelles Audi quattro sont arrivées au Canada.

Passez vite chez votre concessionnaire Audi et faites-en l'essai. Ou appelez 1 800 668-AUDI.



Supplice subi pendant deux ans et demi à l'école d'Alfred

Abusé par le frère Gabriel de 2 à 3 fois par semaine

OTTAWA (PC) — Un ancien élève de l'école de réforme d'Alfred, en Ontario, a déclaré, hier, au procès du frère Gabriel (Aimé Bergeron), avoir été victime d'agressions sexuelles de la part de ce religieux deux à trois fois par semaine pendant une période de deux ans et demi.

Quatrième témoin appelé à la barre jusqu'ici, Paul Gagnon, âgé 43 ans, a aussi dit qu'il avait fait état de ces agressions à des policiers qui se rendaient à l'école de réforme d'Alfred une fois par année durant l'été.

«Mais les policiers n'ont jamais cru ce que je leur racontais. Ils disaient que je leur racontais des histoires pour sortir de l'école d'Alfred et que de tels gestes de la part des frères étaient impossibles car ils étaient des personnes dévouées à Dieu», a expliqué M. Gagnon, qui demeure maintenant

à Orléans, en banlieue d'Ottawa. M. Gagnon est le deuxième témoin jusqu'ici à affirmer avoir vainement raconté à des policiers les abus sexuels et physiques qui auraient eu lieu à l'école de réforme Saint-Joseph.

Le frère Gabriel est l'un des 20 frères des Écoles chrétiennes accusés d'avoir commis des agressions sexuelles et physiques entre 1952 et 1973 contre quelque 180 garçons envoyés à l'école de réforme d'Alfred.

Vêtu d'un chandail gris et d'un simple jeans, M. Gagnon a dit avoir été envoyé à Alfred en 1960

C'est alors que le cauchemar de M. Gagnon aurait commencé. Le frère Gabriel, responsable notamment de l'entretien de l'établissement, l'aurait amené dans la salle des fournaises ou dans une salle attenante, deux à trois fois par semaine pour se livrer à des attouchements sexuels et à des actes de fellation. Ces attouche-

ments auraient duré deux ans et demi, soit pendant la période où M. Gagnon aidait le frère Gabriel à accomplir ses tâches. M. Gagnon a indiqué que le religieux aurait également tenté de le sodomiser une fois.

«Après le premier incident, le frère Gabriel m'a dit de ne rien raconter à personne et il m'a dit qu'il serait gentil si je continuais à collaborer, qu'il ferait en sorte que je ne resterais pas longtemps

à Alfred. Le jour suivant, il m'a donné une montre de marque Timex. Mais moi, je ne voulais pas qu'il fasse ces choses-là», a raconté M. Gagnon.

Lorsque le procureur de la Couronne, Me Ronald Laliberté, a demandé s'il pouvait identifier le frère Gabriel, M. Gagnon a répondu: «C'est ce vieil homme aux cheveux gris assis là-bas. Je ne l'oublierai jamais ce pervers».

Aucune accusation ne sera portée contre le frère Gabriel relativement au témoignage de M. Gagnon. En effet, la police provinciale de l'Ontario aurait omis d'inclure ses plaintes lors du dépôt des accusations contre le religieux et il serait maintenant trop tard pour le faire.

Aujourd'hui, le frère Gabriel devrait être appelé à la barre des témoins.

20 entreprises poursuivies pour contribution illégale à un parti politique municipal

QUÉBEC (PC) — Vingt entreprises sont poursuivies devant les tribunaux par le Directeur général des élections du Québec pour avoir versé une contribution illégale à un parti politique municipal.

Ces entreprises ont versé 125 \$ par personne afin de permettre la participation de leurs représentants à un tournoi de golf organisé par le Parti municipal de Boucherville.

Ces entreprises sont accusées d'avoir transgressé la loi électorale qui prévoit que seul un électeur et non une personne morale (compagnie, association, etc.) a le droit de verser une contribution financière à un parti politique.

Les entreprises sont passibles chacune d'une amende variant de 100 \$ à 10 000 \$ si elles sont reconnues coupables. Leur comparution est prévue pour le 13 mai au palais de justice de Longueuil.

Les entreprises contre lesquelles des poursuites ont été intentées sont Bombardier, Sogecor,

Benvas Excavations, Tapis Le monde, Sondinco experts-conseils, Société Municor, Boutiques Dans un jardin, Société de gestion Michel Lavalée, Fourrures Guy Braun, Imprimerie Lemoyne, Réfrigération ICM, Placements CDFQ, Entreprises Neron Lebe, le Centre de rénovations des Seigneurs, les Habitations Claude Bouchard, Gestion André La-sonde, Intergestion Petrone, Bureau-Spec et le Journal La Seigneurie. Est aussi accusée la Corporation de développement économique de Boucherville.

AVEZ-VOUS VU NOTRE SUPER COLLECTION PRINTEMPS-ÉTÉ DE VÊTEMENTS DE GARÇONS...

CLUB ... où la mode est un jeu d'enfants
GARÇONS

Au CLUB GARÇONS, vous trouverez les plus beaux vêtements de garçons de tailles 8 à 18 ans: Jeans, coupe-vent, T-shirts, casquettes Starter, blousons, pantalons, bermudas, salopettes, sweat-shirt, etc.

- Jeans de couleurs à partir de 51\$
- Blousons jeans 85\$
- Casquettes Starter à partir de 20\$
- T-shirt Starter 20\$ etc. etc.

Rendez-vous à notre magasin et demandez notre brochure de printemps.

CLUB
GARÇONS
GALERIES DE LA CAPITALE
628-5569

Galerie Joliette
Carrefour Angrignon
Galerie d'Anjou
Place Rosemère
Fairview Pte-Claire
Promenades St-Bruno
Plaza St-Hubert
Centre Laval
Carrefour Laval

CETTE SEMAINE SEULEMENT:
Avec tout achat, optez gratuitement
une casquette B.U.M. EQUIPMENT.
Offre faite aux 75 premiers clients.



RABAIS JUSQU'À 33 1/3%

Ce nouveau complet,
ça lui ressemble. Ce
nouvel imper, c'est
son style. Il est
content de lui.



PLACE VERSAILLES • CARREFOUR LAVAL • LA PLACE VERTU • PROMENADES SAINT-BRUNO • 804, RUE SAINTE-CATHERINE EST • 1123, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST • CARREFOUR ANGRIGNON, LASALLE • MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • GALERIES RIVE-NORD, REPENTIGNY • CARREFOUR RICHELIEU, ST-JEAN SUR LE RICHELIEU •

CARREFOUR DU NORD, ST-JÉRÔME • CENTRE FAIRVIEW • GALERIES ST-LAURENT, OTTAWA • PLACE LAURIER, QUÉBEC • LES GALERIES DE LA CAPITALE, QUÉBEC

6 5 4 - 3 6 6 0

CUEILLETTE ET LIVRAISON GRATUITES

ENTREPOSAGE FOURRURES

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER
UN VOYAGE D'UNE VALEUR DE
1000\$

Puerto Plata

POUR DEUX (2) PERSONNES,
AVION ET SÉJOUR (7 NUITS) A L'HÔTEL COLINA
SOL-Y-MAR ET DEUX (2) REPAS PAR JOUR.

MIRABELLE
le **TOUR**
TIRAGE LE 16 JUIN

UNE COPIE DES
RÈGLEMENTS EST
DISPONIBLE AU BUREAU
D'ADMINISTRATION DE
PRÉMONT FOURGUES.

PRÉMONT
FORGUES

FOURRURES
DEUX NOMS... UNE RÉPUTATION

PLACE DE LA CITE • SAINTE-Foy (418) 654-3680

Violation de la langue d'affichage

Seize dossiers, 14 poursuites et 13 condamnations en 1991

QUÉBEC (PC) — Treize entreprises du Québec ont été condamnées en 1991 pour avoir violé la loi sur la langue d'affichage. Cette loi stipule que l'affichage à l'extérieur des commerces doit se faire en

français au Québec, le bilinguisme étant toléré sur certaines affiches posées à l'intérieur.

La Commission de protection de la langue française avait transmis

l'an dernier 16 dossiers au Procureur général qui a intenté 14 poursuites.

Il y avait eu 3380 plaintes provenant de citoyens au cours de l'année. Du nombre, 590 ont été jugées irrecevables et 28 rejetées parce que provenant de sources

anonymes. La plupart des plaintes sont résolues à l'amiable et il en reste 868 toujours en traitement à la fin de mars 1992.

Lors de l'étude des crédits annuels des organismes affectés à la langue française au Québec, le ministre responsable du dossier, Claude Ryan, a fait savoir qu'un relevé des affiches commerciales avait été effectué en février 1990 sur une dizaine de rues de la région de Montréal et dans quatre autres secteurs urbains du Québec, soit à Québec, Chicoutimi, Hull et Trois-Rivières.

Dans la région montréalaise, 22 700 affiches dans 3900 établissements ont été répertoriées sur les rues Ste-Catherine ouest, boulevard Saint-Jean, Champlain, Sherbrooke ouest, Taschereau, des Laurentides, Monkland, St-Hubert et Jean-Talon ouest.

Selon le relevé de l'Office, 96 % des affiches sont conformes à la loi.

Approche constructive

Dans les quatre villes de province, 10 400 affiches dans 1900 commerces ont été visionnées et le taux de conformité à la loi varie de 97 à 100 %.

Dragage au Cap-Vert: le ministère des Travaux publics plaide coupable

MONTRÉAL (PC) — Le ministère fédéral des Travaux publics a reconnu sa culpabilité, hier, en Cour du Québec, à l'accusation d'avoir effectué des travaux de

dragage au large des îles-de-la-Madeleine, à l'été 1990, sans détenir un permis du ministère fédéral de l'Environnement.

Les travaux avaient été effectués dans le secteur de Cap-Vert, près de Havre-aux-Maisons, dans une zone où se reproduisent les homards.

Environnement Canada avait émis un permis pour le dragage mais il stipulait que le travail ne devait être effectué qu'à compter

du mois de septembre, après la période de frai des homards.

Les accusations, déposées par le ministère de la Justice, seraient les premières intentées au Canada par un ministère contre un autre ministère.

Un porte-parole du service des enquêtes d'Environnement Canada, Guy Martin, a déclaré qu'une décision écrite dans cette cause était attendue pour le 4 juin.

Le ministère fautif est passible d'une amende maximale de 300 000 \$ ou d'une peine de six mois de prison.

Fiscalité municipale: Québec doit préciser les normes d'évaluation des édifices

QUÉBEC — La Commission de l'aménagement et des équipements recommande au gouvernement du Québec de modifier la loi sur la fiscalité municipale pour réduire le nombre de plaintes dans le domaine industriel-commercial et de préciser davantage les normes d'évaluation de ses édifices pour faciliter la tâche aux municipalités.

LE SOLEIL

Dans un rapport de 20 pages déposé hier à l'Assemblée nationale, la commission que préside le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, fait un bilan rapide de l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF) auquel elle s'est livrée depuis l'automne 1990.

Cet exercice a permis à ses membres d'entendre neuf organismes parfaitement informés du fonctionnement du BREF sur une kyrielle de sujets, dont les mécanismes à envisager pour réduire le nombre de contestations de l'évaluation foncière, et de formuler en tout neuf recommandations plus ou moins importantes.

En conférence de presse hier, M. Garon a notamment insisté sur le fait que plusieurs intervenants avaient fait état des contraintes financières énormes que rencontraient les municipalités lorsque l'évaluation est contestée par d'importantes entreprises et des commerces d'envergure. Ce sont des coûts auxquels nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de faire face. Il a donné l'exemple du différend fiscal qui opposa Saint-Romuald à la raffinerie Ultramar et de l'affaire Ciment Québec (de Portneuf) qui est aujourd'hui devant la Cour Suprême.

«S'il faut à chaque fois négocier la loi, c'est qu'il faut faire quelque chose et, dans ce cas, il faut faire en sorte que des municipalités, contraintes à un équilibre budgétaire, n'aient pas à attendre de sept à 10 ans avant de savoir ce à quoi elles ont droit comme revenus», a dit le président de la commission.

C'est dans cette optique qu'il demande au gouvernement d'avoir «le courage politique» de modifier l'article 65 de sa loi pour y insérer «une énumération claire et précise des immeubles qui ne sont pas portés au rôle d'évaluation», faisant ainsi une distinction nette entre ce qui est taxable et ce qui ne l'est pas.

Lorsque c'est le gouvernement qui, en tant que contribuable, conteste l'évaluation, la situation n'est guère mieux, car les forces en présence ne sont pas égales. La commission invite donc Québec à préciser les normes d'évaluation à appliquer à ses édifices, pour lesquels il versent des en-lieux de taxes. Elle rappelle que, dans ce cas, l'évaluateur ne peut se baser, aux fins d'évaluation, sur la valeur marchande des édifices puisque ces derniers ne font pas l'objet de transactions commerciales. Il ne lui reste alors que la technique du coût de remplacement, en tenant compte de la dépréciation.

Mannequin

Regina vous dit:

Les splendides couleurs et les magnifiques styles nous disent que Pâques est là et que Mannequin vous attend pour vous servir.

PLACE de la Cité Entre Place Laurier et Place Ste-Foy 2635, Hochelaga Sainte-Foy

À FAIRE POMPER LES POMPISTES



À PARTIR DE **8 240\$*** MOINS **500\$**** DE REMISE

Avec ses 4,5 litres aux 100 kilomètres (63 milles au gallon) sur autoroute et ses 5,6 litres aux 100 kilomètres (50 milles au gallon) en ville***, la petite Metro de GEO a vraiment tout ce qu'il faut pour faire enrager les pompiers.

La petite Metro de GEO, c'est la liberté sur quatre roues... à un prix qui fait des jaloux.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- Moteur 3 cylindres de 1 litre, à injection électronique de carburant
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux rétroviseurs extérieurs, gauche téléréglable
- Moulures latérales de carrosserie noires
- Glaces teintées
- Glaces de custode pivotantes
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Pneus radiaux P145/80R-12 ceinturés d'acier, flancs noirs, toutes saisons
- Enjoliveurs de 12 po couvrant entièrement les roues
- Avertisseurs d'oubli de clé de contact et d'extinction des phares
- Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
- Dossier de siège arrière entièrement pliant
- Tapis intégral de plancher et d'espace à bagages
- Compteur journalier
- Indicateurs de vitesse, de carburant et de température
- Désembuage électrique de lunette arrière
- Protège-tissu Scotchgard™
- Freins assistés à disque avant/tambour arrière
- Suspension avant et arrière à roues indépendantes

GARANTIE GM TOTAL™ DE 3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. **Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Metro 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails. ***Consommation calculée selon des méthodes approuvées par Transport Canada, avec un moteur 1,0 litre et une boîte manuelle à 5 vitesses.

METRO GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

Foi de Louis Fortier, l'îlot Fleuri revivra cet été

QUÉBEC — L'îlot Fleuri revivra de plus belle cet été avec spectacles, animation, symposiums et une foule d'activités.

Le père de l'îlot Fleuri, Louis Fortier, remet ça cet été. L'îlot reviendra, prendra de l'expansion même, deviendra une île d'animation presque continue. Et même si Louis Fortier annonce qu'il tirera sa révérence, il est toujours l'âme d'une corporation qui vient d'être constituée.

mai», dit le peintre Louis Fortier. Fort du succès de l'an dernier, l'artisan d'une opération-dignité sans précédent dans l'histoire d'une ville en rajoute : 15 tables à pique-nique de plus pour que les travailleurs des environs viennent dîner sur l'heure du midi, au son de la musique de quelques artistes...

On plantera au nord des

On plantera encore des fleurs, on étendra de la pelouse jusqu'à la rue de l'Église, on érigera une scène d'environ huit mètres par 10, la ville de Québec prétera des gradins, et en avant la musique !

—

« On tiendra même un symposium de peinture et un autre de sculpture. Il est possible que Frédéric Bach vienne présenter son film d'animation (*L'homme qui plantait des arbres*), on pense faire une journée Félix Leclerc, le 8 août pour son jour anniversaire, il y aura des courses de modèles réduits, de vraies compétitions pour les enfants qui devront se trouver 70 \$ auprès de commanditaires pour s'habituer à la débrouillardise, et puis bien d'autres activités que les gens voudront bien suggérer », commente Louis Fortier. Il est même possible que la fête de la Saint-Jean du quartier délaisse le parc de la Jeunesse pour la scène de l'îlot Fleuri...

© 2014 by the author; licensee MDPI, Basel, Switzerland.

vons plus un sou... », sourit l'artiste. L'an dernier, sa foi l'a sauvé : les médias ont aidé, tous ont mis la main à la pâte.

Stationnement encombrant

cette fin, on stationne partout. « Et quand c'est plein, on vient stationner dans l'îlot Fleuri, on écrase les fleurs, la pelouse, on vient jusqu'en sous les balançoires et les enfants ne peuvent pas s'en servir », déplore M. Fortier. La ville s'avoue un peu impuissante, il faudrait modifier la réglementation du stationnement dans ce secteur. M. Fortier demande de faire preuve d'un peu plus de civisme... ce qui serait bien la moindre des choses.

Spectacles érotiques dans les secteurs résidentiels

Québec ne poursuit encore aucun établissement

QUEBEC — La ville de Québec n'a encore poursuivi aucun établissement présentant des spectacles à caractère érotique dans les secteurs résidentiels de son territoire, en violation flagrante de la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 juillet dernier.

LE SOLEIL
Une première tournée de recensement avait permis, en octobre 1989, d'identifier une vingtaine
tre eux ont été jugés non conformes à la suite d'une seconde tournée effectuée en 1991, après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions enjoignant

commerce dans les quartiers résidentiels de déménager dans le secteur commercialo-industriel de Saint-Malo, à l'ouest de Marie-de-l'Incarnation.

« Leur cas a été référé au service du contentieux de la ville qui attend d'avoir une résolution du conseil municipal avant d'entreprendre des poursuites », a indiqué hier M. Gilles Savard, du service des communications de la ville, qui s'est cependant refusé à identifier lesdits établissements puisqu'il n'y a pas encore de poursuite.

question de les nommer non plus

Par contre, on sait que le bar Le Balzac, qui présente des spectacles érotiques, rue du Trésor, a poursuivi la ville pour « faire respecter ses droits acquis » au lendemain même de l'entrée en vigueur du règlement, soit le 11 juillet. « La ville a accusé réception de la plainte, mais n'a pas bougé depuis », a affirmé hier le propriétaire du bar, M. Christian Savard.

Le cinéma Midi-Minuit avait lui aussi songé à contester le règlement, mais s'était par la suite ravisé pour se prévaloir plutôt de l'article lui permettant de modifier sa programmation pour présenter au moins 50 % de films autres qu'érotiques. Ce changement ne semble cependant pas avoir été salutaire, économiquement parlant, puisque l'immeuble de 75 ans est à vendre depuis une quinzaine de jours.



La magie du Soleil

III. SI JE VEUX D'ÉTRE ABONNÉ 647-3333

LE SOLEIL

Tirage du 14 avril, sous la supervision de
Pierre et Thibault Desjardins à Th

e du Soleil

33)

FÉLICITATIONS M. SERGE DESCHÈNES, DE SEPT-ÎLES

LE SOLEIL VOUS OFFRE 1 VOYAGE POUR 4 À Walt Disney World.®



Un individu de 28 ans subit son enquête sur cautionnement

Il la menace de mort, puis la projette dans une vitrine

QUÉBEC — Remis en liberté provisoire après avoir comparu pour des plaintes de voies de fait avec lésions et de menaces de mort proférées à sa petite amie, un individu de 28 ans a subi hier son enquête sur cautionnement pour des gestes similaires présumément survenus samedi. Des témoins ont vu le prévenu projeter la jeune femme de 18 ans dans la vitrine d'un restaurant, qui a été fracassée. Effondrée après avoir subi une profonde laceration à la tête, la victime a ensuite été rouée de coups de pied.

LE SOLEIL

Le début de cette autre triste histoire de violence conjugale remonte à janvier, mois au cours duquel Georges-Henri Legault et sa petite amie ont habité ensemble. Le 27, ils se trouvaient chez des amis, et une mésentente a éclaté quand la jeune femme a refusé de rentrer à la maison en compagnie de Legault.

Elle aurait été empoignée par les cheveux et a subi une commotion cérébrale lorsqu'elle est tombée par terre au cours de l'échauffourée. Aussi menacée de mort, la présumée victime a dû être hospitalisée durant deux jours.

Le prévenu a ensuite comparu et, parmi ses conditions de remise en liberté, il devait s'abstenir de contacter la présumée victime. En mars, la jeune femme a toutefois accepté, sous une nouvelle menace de mort, de demander au juge l'annulation de cette condition. Elle a cependant prévenu Legault

qu'elle ne changerait en rien son témoignage, ce qui lui a valu un coup de poing à la figure, avant même de quitter le palais de justice.

Vitrine fracassée

Samedi soir, Legault a consommé une bonne quantité d'alcool et a terminé la soirée en compagnie de son amie dans un bar de la rue Saint-Vallier. Dans la salle de toilette où il l'avait suivie, il l'a de nouveau menacée de mort en la prenant à la gorge.

Plus tard, à la sortie de l'établissement, il est sauté à deux reprises sur la jeune femme parce qu'elle ne voulait pas rentrer avec lui. C'est à la troisième reprise qu'il l'a projetée dans la vitrine du restaurant voisin.

D'après les témoignages recueillis par l'enquêteuse Sylvie Tousignant, de la sûreté municipale de Québec, la victime saignait tellement de sa laceration à la tête qu'une mare de deux pieds de diamètre s'est formée près

d'elle. Trois hommes se sont portés à son secours alors que Legault prenait la fuite pour être appréhendé un peu plus tard au moment où il faisait de l'auto-stop sur le boulevard Charest.

Violent en tout temps

Appelée à témoigner par la procureure de la Couronne, Me Bianca Truchon, la jeune femme a confié hier au juge Alain Morand qu'elle craignait Legault. Elle a en outre nié que ce dernier ne soit violent que lorsqu'il boit. Il a en effet déjà manifesté de la violence à son endroit lorsqu'il n'était pas en état d'ébriété, a-t-elle soutenu.

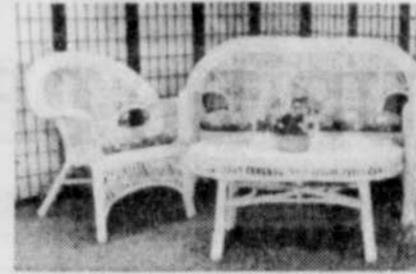
Parmi les antécédents judiciaires de Legault, Me Truchon a entre autres énuméré des vols, des voies de fait, séquestration, agression armée et extorsion. Lors de sa remise en liberté, en mars, il avait été confié à la surveillance d'un Alcoolique anonyme. Il lui avait donc été interdit de boire, de se rendre dans les bars et de s'absenter de son domicile entre 23 h et 7 h.

Il devait en outre habiter chez son «parrain». Ce dernier a reconnu hier que Legault avait quitté son domicile et que l'individu avait plutôt besoin d'une cure fermée. Le juge Morand continuera à entendre aujourd'hui l'enquête sur cautionnement de l'individu représenté par Me Micheline St-Laurent.

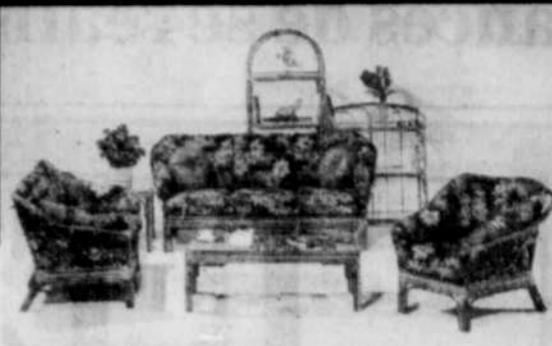
*Denevez
Rotin!*

Ensemble blanc 3 pièces

Causeuse • Chaise • Table



Spécial de
Pâques
299\$
TPS incluse

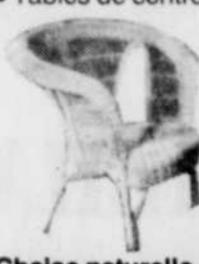


Ensemble 5 pièces

Sofa • Causeuse • Fauteuil

• Tables de centre et de coin

2 300\$
TPS incluse



Chaise naturelle
TPS incluse 6995\$



Papasan
TPS incluse 19995\$

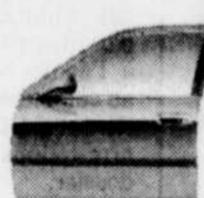
2000
LA MAISON DU ROTIN

740, BOUL. CHAREST EST (PLACE CARTIER) QUÉBEC 647-1997



TOYOTA FAITES VOTRE AUBAINE!

Pleins feux sur le plus grand de tous les événements Toyota! Plus de 25 000 voitures et camionnettes flambant neuves! Des primes extraordinaires transmises par le fabricant aux concessionnaires! Obtenez tous les détails chez votre concessionnaire participant dès aujourd'hui et faites votre aubaine sur :



LA NOUVELLE COROLLA LSX *Select*

Plus de 2 100 \$ de valeur ajoutée*, incluant le climatiseur!
Les quantités sont limitées!

ET POUR TOUS LES AUTRES MODÈLES...

...des économies pouvant atteindre 1 500 \$ sur de superbes options Toyota!**



Ou... d'importantes économies sur la Protection mécanique Extra-Attentive de 6 ans!

Faites vite! Toute offre aussi spectaculaire doit avoir une fin!
Rendez-vous chez votre concessionnaire Toyota aujourd'hui même et...

FAITES VOTRE AUBAINE!

*Selon l'évaluation du fabricant.

**Des économies de 400 \$ à 1 500 \$ selon le modèle. Offre d'une durée limitée.

Le pont de Québec à trois voies a de grandes chances de se réaliser

LÉVIS — Le pont de Québec à trois voies, dont l'une deviendrait réversible dans le sens du trafic de pointe du matin et de l'après-midi, a de grandes chances de se réaliser. Le ministère des Transports serait en effet sur le point

d'aller en appels d'offres pour l'exécution de travaux majeurs aux échangeurs nord et sud du pont de Québec.

LE SOLEIL

C'est du moins ce qu'ont affirmé

des maires de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, tout en déplorant le fait de ne pas être associés au ministère des Transports dans l'élaboration de ce projet. Aussi veulent-ils relancer leur suggestion de créer un comité de suivi composé de représentants de la Rive-Sud et de fonctionnaires,

comme ils le réclamaient déjà l'automne dernier.

D'autant plus, disent certains élus, que ces travaux vont forcément amener des modifications sur leur territoire pour lesquels ils aimeraient bien être consultés.

Par ailleurs, du côté des Transports, on est loin d'être aussi affirmatif que les maires sur l'imminence des travaux. «Toutes les conclusions des tests concernant les impacts du pont de Québec à trois voies ne sont pas encore complétées», a déclaré un porte-parole du ministère, M. Paul Baulne. Il n'y aurait donc rien d'officiel avant deux à trois semaines, a-t-il ajouté.

Ces tests de circulation, qui se déroulent depuis le 1er novembre sur le pont de Québec, visent à mesurer les avantages et les inconvénients d'appliquer cette solution en permanence.

Ainsi, depuis cinq mois et demi, les automobilistes de la Rive-Sud empruntant le pont de Québec n'ont qu'une seule voie le matin vers Québec et deux, le soir, pour rentrer chez eux. Quant aux camions de plus 2,2 mètres de largeur, ils sont détournés vers le pont Pierre-Laporte. En outre, la vitesse a été limitée à 50 km/heure.

D'après les commentaires reçus de résidents de la Rive-Sud, ce ne sont pas les limites de vitesse ou l'étroitesse des voies qui les agacent, mais plutôt d'avoir à faire la queue, tous les matins, pour traverser à Québec. Aussi espère-t-on que le ministre Robert Middlemiss tiendra sa promesse de doter le pont de Québec d'une voie réversible aux heures de pointe et, surtout, selon l'échéance prévue qui est janvier 1993. La réalisation de la version finale du projet coûtera 5,5 millions \$.

En Bref

■ Trouvé gelé à mort

QUÉBEC — Le corps de l'homme trouvé mort gelé dans son chalet mardi soir, à Saint-Isidore de Beauce, a été identifié comme Maurice Bélanger, 51 ans, de cette municipalité, à quelque 35 km au sud de Québec. Selon l'agent d'informations de la SQ, Camille Gagnon, M. Bélanger aurait mis fin à sa soirée chez des amis jeudi soir dernier, en se rendant coucher dans son chalet à l'écart du rang Saint-Pierre. Nul ne s'est inquiété, jusqu'à ce que deux sportifs en véhicule 4-roues aient aperçu mardi soir, la porte ouverte du chalet. S'étant approchés ils ont fait la macabre découverte et prévenu la Sûreté du Québec. Suite aux recherches et à l'enquête, la victime serait décédée d'hypothermie tout simplement, donc de mort naturelle.

■ Nombreux délits élucidés

RIVIÈRE-BLEUE — Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de Notre-Dame-du-Lac, ont procédé mardi à l'arrestation de deux individus, l'un de 19 ans et l'autre de 15 ans, relativement à une suite de délits commis entre le 3 et le 9 avril, à Rivière-Bleue. Et hier, les agents ont arrêté dans la même région un autre jeune homme de 15 ans, qui aurait également participé à ces délits. Ainsi les policiers ont pu élucider trois vols à l'étagère, cinq vols simples, une plainte de voies de fait et huit dossiers d'introduction par effraction dont ceux survenus à l'école Notre-Dame-de-Grâce, au complexe sportif et à l'église de Rivière-Bleue. D'autres arrestations sont à prévoir dans ce dossier.

JEEP & EAGLE



LE MEILLEUR DE DEUX MONDES

La robustesse légendaire de Jeep.



1 500 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- Plus des allocations de reprise exceptionnelles
- Système 4RM convertible à la volée
- Moteur de 4 L, 190 HP en option
- Freins antiblocage aux 4 roues en option



500 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- Moteur le plus puissant de sa catégorie
- Système 4 RM convertible à la volée
- Passe partout avec un plaisir fou



500 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- La bête de somme de Jeep
- Offert avec caisse longue ou courte
- Moteur de 4 L, 190 HP en option

La performance électrisante de Eagle.



750 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- Boîte de vitesses manuelle à 5 rapports avec surmultipliée
- Moteur 16 soupapes, double arbre à cames en tête; turbo avec échangeur thermique en option



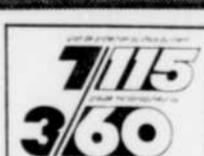
1 000 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- Routière haute technologie
- Transmission intégrale et freins antiblocage en option pour une traction et une tenue de route améliorée



1 000 \$ de remise ou taux de crédit du fabricant

- Berline 4 portes d'inspiration internationale
- Moteur 1,5 L, 12 soupapes
- 5 places
- Ces offres s'appliquent également à la Eagle Vista



Renseignez-vous sur les Programmes de location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre!

Maisonneuve Automobiles Inc.
Québec 529-8135

Autos Laurier Inc.
Ste-Foy 681-4631

Autos A. Gosselin Inc.
St-Nicolas 831-2050



L'Avantage
Jeep et Eagle



C'est le meilleur temps de faire une bonne affaire!

*Les taux de crédit du fabricant sont offerts à la place des remises. Les remises sont une offre de durée limitée, en vigueur à partir du 1^{er} avril 1992 et jusqu'à ce que Chrysler Canada Ltd. y mette fin. Les véhicules loués au détail donnent droit aux remises seulement. Les offres s'appliquent aux véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. Ces offres annulent et remplacent toute autre offre précédente et ne peuvent être combinées à aucune autre. Transport, immatriculation, taxes, assurance et autres frais en sus. Voir un concessionnaire pour les détails.

Pour vous protéger d'une baisse possible de taux,

Qui peut prévoir ce qui arrivera aux taux d'intérêt? Avec le CPG Privilège de la Banque Royale... ... si les taux descendent l'an prochain,

Une exclusivité de la Banque Royale

Vous avez de l'argent à placer et vous vous demandez comment protéger au maximum votre investissement des fluctuations de taux d'intérêt? La Banque Royale a conçu un outil très avantageux qui

vous permettra de traverser cette période en toute tranquillité d'esprit: le nouveau Certificat de Placement Garanti Privilège. Avec le nouveau CPG Privilège, vous êtes gagnant sur toute la ligne. Dès aujourd'hui, votre CPG Privilège vous donne droit à

6.75 %
Taux en vigueur
le 16 avril 1992

ce taux hautement concurrentiel pour toute la première année. Si les taux baissent l'an prochain, vous aurez le privilège exclusif de passer par-dessus la baisse en renouvelant votre CPG Privilège pour une nouvelle année au taux original.



C'est hier que 126 lecteurs chanceux du SOLEIL se sont envolés sur les ailes du tout dernier Boeing 757 de Nationair pour un séjour d'une semaine en Floride. Ils étaient les heureux gagnants du concours d'abonnement organisé par LE SOLEIL en collaboration avec Mirabelle Tours qui, pour l'occasion, avait nolisé le plus sophistiqué des appareils de Nationair.



Pierre
CHAMPAGNE

Du SOLEIL au soleil

H

Hier après-midi, plus d'une centaine de lecteurs du journal LE SOLEIL ont quitté Québec pour la Floride, où ils séjournent aujourd'hui et où ils lisent sans doute cette chronique puisque, comme vous le savez, LE SOLEIL est très bien distribué dans le sud de cet Etat « ensoleillé ».

C'est à la suite d'un concours que 63 abonnés du journal ont pu s'envoler avec la personne de leur choix, pour un séjour d'une semaine à Miami (voir photo ci-contre). Le directeur des communications du journal, **Jean Ferron**, me disait que, de ce nombre, une dizaine étaient abonnés au SOLEIL depuis plus de 35 ans et que 36 recevaient LE SOLEIL quotidiennement depuis plus de dix ans. On appelle cela de la fidélité.

Puisque LE SOLEIL célébrera bientôt son centième anniversaire et que nous n'avons pas conservé, au journal, la date d'abonnement de nos lecteurs les plus âgés, nous aimerais bien connaître les noms de ceux et celles qui seraient abonnés au journal depuis plus de 50 ans. Si vous en connaissez, nous apprécierions recevoir leurs coordonnées. L'adresse du SOLEIL est le 390, rue Saint-Vallier Est, Québec, G1K 7J6.

C'est quand le centenaire du SOLEIL ? Regardez la première page du journal et vous découvrirez la réponse dans l'en-tête.

Et de 500 !

Cette chronique n'est pas tout à fait comme les autres. C'est ma 500e. Normalement, après 500, je débarque ou on me débarque. C'est selon. Lorsque j'avais écrit *Les Bruits de la ville*, au début des années 1970, je m'étais volontairement arrêté à la 499e chronique. J'en avais assez ! Les patrons aussi, ai-je conclu, puisqu'ils ne m'ont surtout pas retenu. C'était, au SOLEIL, l'époque des Gilbert et, à l'hôtel de ville, celle du maire Lamontagne.

Plus tard, juste après la grève des journalistes du SOLEIL, en juin 1978, le patron me demandait de reprendre une chronique, genre *Bruits de la ville* sous le titre de Pierre Champagne. Un peu après avoir publié ma 500e chronique, je fus muté à la Bonne Chère. C'était, au SOLEIL, l'époque de Jacques Francoeur et, à l'hôtel de ville, celle du maire Pelletier.

Puis, le 6 septembre 1988, après quelques années passées à la direction des relations publiques, je reprenais ma plume et ma chronique, celle-ci, qui vient à son tour de franchir le cap des 500.

Combien de temps encore, *Catilina abusare patientia nostra*? Je n'en sais trop rien. L'avenir le dira.

● Un mini-concert aura lieu, au Château Frontenac, le 27 avril. C'est la chorale « Tombés du Ciel » formée de 96 participants de la région de Bourgogne, en France, qui se produira dans le grand escalier du Château, vers 15 h 30, ce jour-là. Cette chorale sera en tournée québécoise, organisée en collaboration avec l'Association québécoise de promotion du tourisme culturel. C'est gratuit et toute la population de la région est invitée à l'entendre. Elle interprétera une partie de son répertoire de chansons françaises, québécoises et américaines.

● L'école secondaire Mont-Saint-Sacrement est heureuse de souligner la victoire de son équipe de Progénies de Secondaire I lors du dernier tournoi provincial des secondaires I, II, et III, de *Génies en Herbe*, à Drummondville. L'équipe était formée de *Guillaume Dumas, Marc-André Turcotte, Victor Arriola et Dominique Poirier*.

● **Fernande Drouin**, de Château-Richer, m'informe qu'une nuit de prières et d'adoration est prévue, aujourd'hui, dans l'église paroissiale afin de prier le Seigneur pour que celui-ci mette fin à la récession. La nuit débutera à 20 h par la messe du Jeudi Saint et se terminera demain matin, à 6 h, après un chemin de la croix. Entretemps les Chainons du Rosaire assureront la relève.

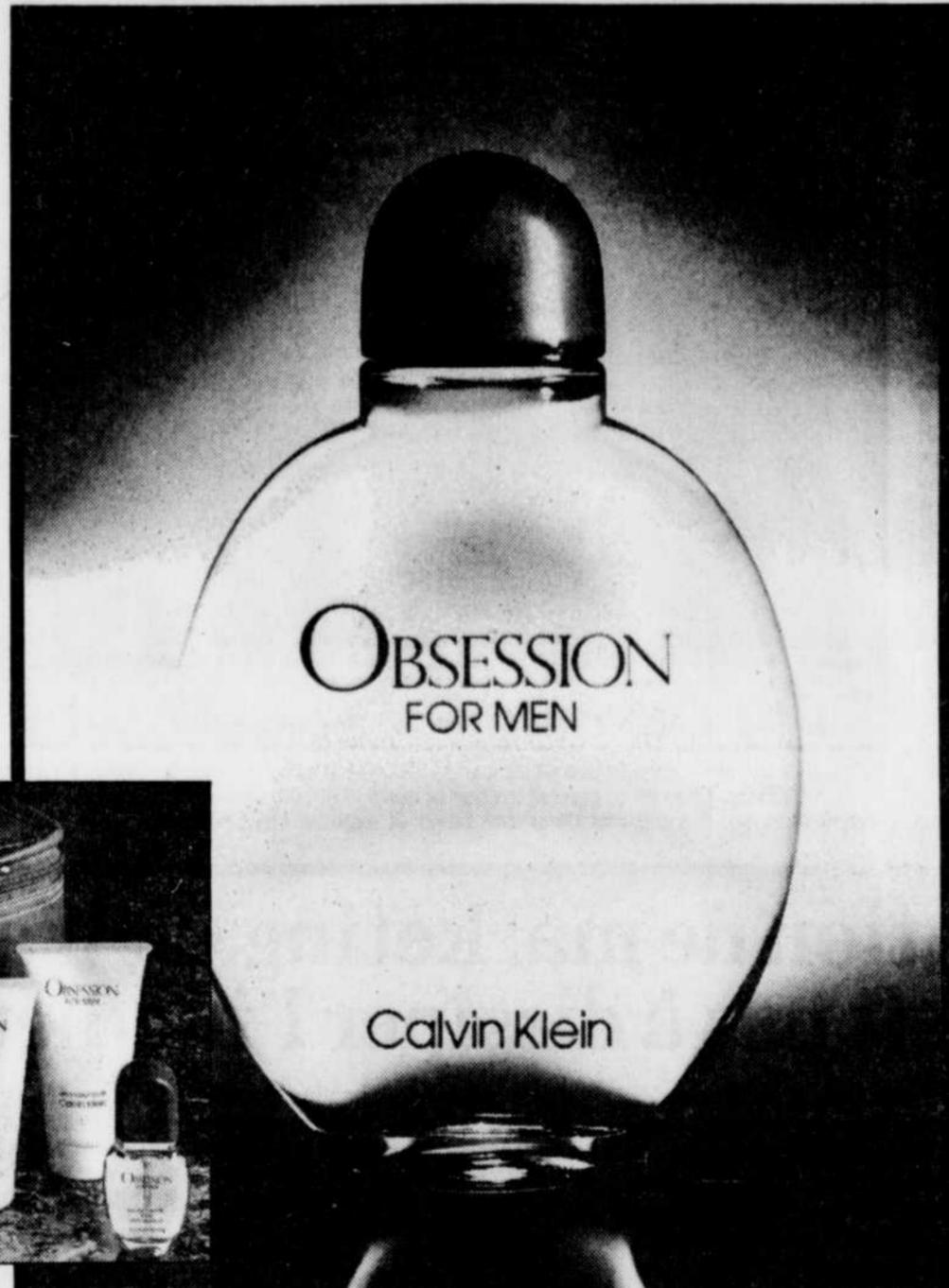
● J'ai été heureux d'apprendre que l'inspecteur-chef **Jean Hamilton** était revenu à ses anciennes amours. Il vient en effet d'être nommé directeur des relations publiques à la police de Québec, un job qu'il avait fait, et bien fait, pendant de nombreuses années, dans les années 70. Il semble bien que c'est ainsi que l'inspecteur-chef Hamilton terminera sa carrière dans la police de Québec. Il ne lui manque plus que deux ou trois ans avant de prendre sa retraite. Souhaitons à M. Hamilton qu'il se réalise pleinement dans ses nouvelles fonctions.

LE VENDREDI 17 AVRIL,
JE VOUS ATTENDS JUSQU'A 21 h
POUR VOUS FAIRE PROFITER DE
NOTRE PROMOTION SPÉCIALE SUR
ACCORD EX Civic EX
(Surveillez Le Soleil de vendredi)

MARTIN RATTÉ

Ste-Foy **HONDA**
2000, boul. Charest Ouest
lallier 687-2525

Obsession For Men



Une fragrance inoubliable maintenant offerte avec une prime chez Eaton

C'est dès maintenant que vous devez refaire votre provision de produits Obsession For Men de Calvin Klein. Quelle découverte en perspective si vous ne connaissez pas encore cette fragrance très recherchée !

1. Eau de toilette. 125 mL **53.00**

Hors photo :

1A. Eau de toilette en atomiseur. 125 mL **57.50**

1B. Après-rasage. 125 mL **41.00**

1C. Baume après-rasage. 125 mL **42.50**

1D. Talc fluide. 125 mL **37.00**

Offre prime ! Avec tout achat de fragrances de la collection Obsession For Men de Calvin Klein, vous recevrez, sans frais supplémentaires, une prime de 5 pièces. Elle comprend : superbe ensemble portatif de Calvin Klein avec eau de toilette en atomiseur, 15 mL; gel pour la douche, 60 mL; hydratant pour le corps, 50 mL; baume après-rasage, 50 mL. Une prime par personne.

Offre en vigueur jusqu'au 30 avril.



CORRECTION

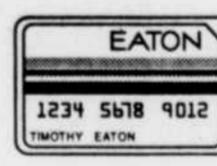
Annonce parue dans Le Soleil (page B-10) du mardi 14 avril 1992.

Bas-culottes Secret. Devrait être : offerts à Place Ste-Foy seulement.

Eaton s'excuse de tout inconvenient.

EATON

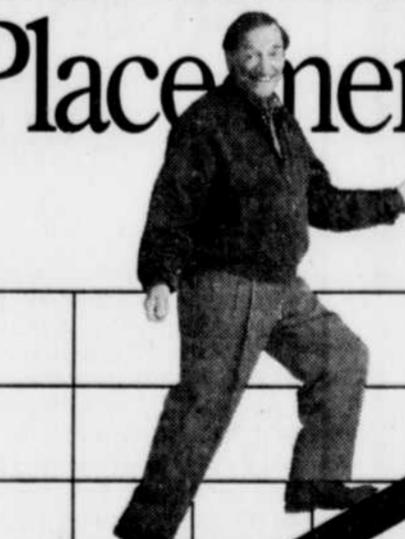
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas



voici notre nouveau Certificat de Placement Garanti.



vous sautez par-dessus la baisse;



et si les taux montent, vous aussi vous montez.

Vous pourrez donc réinvestir votre capital et vos intérêts sans avoir à subir aucune perte. Par contre, si les taux montent, vous pourrez profiter vous aussi de cette hausse ! Avec notre CPG Privilège, vous n'avez rien à perdre et tout à gagner.

Mais faites vite ! Le CPG Privilège est offert jusqu'au 9 mai 1992.

Communiquez avec un spécialiste de votre succursale. Il se fera un plaisir de vous initier à un outil de placement vraiment hors du commun. Ou encore, appelez-nous. Montréal: 987-8000 En province: 1-800-363-3967



BANQUE ROYALE

Les services bancaires les mieux pensés au pays

Offert par la Société d'hypothèques de la Banque Royale et garanti par la Banque Royale du Canada. Le taux d'intérêt mentionné est annuel et peut être modifié sans préavis. Communiquez avec la succursale de la Banque Royale la plus près pour connaître le taux courant.

QUÉBEC ET L'EST

LE SOLEIL

ÉCHOS DES DEUX RIVES

L'ANCIENNE-LORETTE

Jeux et service de garde

Le programme vacances-été avec service de garde, établi en collaboration avec la ville de L'Ancienne-Lorette et la commission scolaire Ancienne-Lorette à l'intention des jeunes de 5 à 12 ans, sera accessible cette année pendant cinq jours, au lieu de trois. Les coûts sont les suivants : 260 \$ par enfant pour sept semaines (29 juin-14 août), 150 \$ par enfant pour quatre semaines (29 juin-4 juillet ou 20 juillet-14 juillet) et 120 \$ par enfant pour trois semaines (27 juillet-14 août).

LORETTEVILLE

Jours de collecte

À la suite du long congé pascal, certains changements ont été apportés aux périodes d'enlèvement des matières recyclables et des déchets domestiques. La collecte sélective de demain a été devancée à aujourd'hui et la cueillette des ordures ménagères, qui devait se faire le 20 dans certains secteurs de la ville, a été reportée au mardi 21.

SAINT-ÉMILE

Policiers assermentés

Les membres de la Régie intermunicipale de police de la Haute-Saint-Charles ont été assermentés hier soir à l'hôtel de ville de Saint-Émile en présence des maires Claude Roussin (Lac-Saint-Charles), Denis Giguère (Loretteville) et Renaud Auclair (Saint-Émile). Trente-deux policiers, dont trois femmes, ainsi que le directeur Daniel Langlais, l'inspecteur Jean Durand et trois membres du personnel civil ont ainsi prêté serment devant de nombreux citoyens des trois villes.

SAINTÉ-FOY

Pas de cueillette

La ville de Sainte-Foy informe ses citoyens qu'il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères demain, jour du Vendredi saint.

PLESSISVILLE

Statu quo

La Commission scolaire Jean-Rivard a accueilli avec soulagement l'acceptation par le ministère de l'Éducation de reconduire pour trois autres années les quatre programmes d'enseignement professionnel suivants : soudage général et soudage assemblage au pavillon André-Morissette, et coiffure et esthétique à l'école polyvalente de Plessisville. Le ministère de l'Éducation avait remis ces options en cause. Selon le député provincial de Lotbinière, Lewis Camden, c'est la concertation du milieu qui a permis de préserver ces acquis.

SAINTÉ-MARIE

Protocole d'entente

Les autorités municipales et le ministère québécois des Transports ont signé un protocole d'entente en vue de l'élargissement de deux à quatre voies du boulevard Vachon. Les travaux qui coûteront 2 millions \$, commenceront l'an prochain. Le gouvernement provincial accordera une aide d'un million \$. Le député de Beauce-Nord, Jean Audet, a révélé que le ministère entreprendrait dès cette année, à ses frais (250 000 \$), les travaux d'élargissement du pont enjambant la rivière Chassé.

CHAUDIÈRE-ETCHEMINS

Nouvelle CS

La nouvelle commission scolaire qui naîtra le 1er juillet du regroupement de la commission scolaire régionale de la Chaudière et des cinq commissions scolaires à l'élementaire de Saint-Joseph, de Beauceville, des Érables (Saint-Georges), de Langevin (Lac-Etchemin), et des Cèdres (Saint-Martin), sera désignée sous l'appellation « Commission scolaire de la Chaudière-Etchemin ». L'actuel président de la régionale, M. Florent Roy, en assumera la présidence. La vice-présidence sera confiée à M. Charles-Henri Lecours, actuellement président de la commission scolaire Langevin.

Produits J.C.V. présentait plusieurs anomalies

Le Menviq veut une enquête complète

QUÉBEC — Le directeur régional du ministère de l'Environnement, Michel Gauvin, a demandé une enquête complète sur toutes les activités de Produits J.C.V., responsable du déversement de quelque 500 litres d'acide sulfurique et nitrique mardi matin, sur les planchers de son usine de la rue Pointe-aux-Lièvres, près du Village de l'Anse.

LE SOLEIL

C'est qu'à la suite de cet accident, causé par un bris technique sur un réservoir, tous les intervenants au dossier, soit le Menviq, la ville et le service d'incendie, se sont aperçus qu'il y avait des anomalies au niveau des permis environnementaux, du fichier de l'entreprise et de la conformité de l'édifice. Le Menviq veut faire toute la lumière sur le dossier avant de donner le feu vert à l'usine de savons et de contenants de plastique, qui emploie cinq personnes.

Ainsi, lorsqu'en 1990, le ministre a ordonné de vérifier les quantités de produits dangereux partout au Québec, le rapport du Menviq indiquait que l'entreprise du 44, Pointe-aux-Lièvres, n'opérait plus. Il a donc fermé le dossier. Cette erreur a pu se glisser lorsque les Produits Mir ont fermé, en décembre 1989, avant de rouvrir, six mois plus tard, sous la bannière Produits J.C.V., racheté par Jean-Claude Veilleux.

En outre, la loi précise que le ministère n'a pas de contrôle sur le commerce de matières premières, ce que faisait Produits J.C.V., mais uniquement sur les déchets dangereux rejetés dans l'environnement. « Le fait de garder des matières premières potentiellement dangereuses n'oblige en rien le propriétaire à se procurer un permis », rappelle Evariste Normand, du Menviq. Reste à savoir si le gouvernement avait un dossier sur les Produits Mir et pourquoi il n'a pas su ce qui entraîne et sortait de la nouvelle usine.

« Lors de la demande de permis d'opération, en 1990, le nouveau propriétaire indiquait qu'il n'y avait pas de modifications au bâtiment. Ça explique peut-être pourquoi il n'y a pas

eu de véritable inspection », dit Yvan Lépine, porte-parole de la ville.

Grâce à l'intervention rapide des pompiers et experts à l'aube mardi, l'accident écologique a pu être évité et 9000 litres de ce produit toxique et corrosif ont été transvasés dans une citerne étanche ; quant à l'acide répandu, il a été mis dans des barils et expédié chez Stablex.

ont été transvasés dans une citerne étanche ; quant à l'acide répandu, il a été mis dans des barils et expédié chez Stablex. Les émanations ont été mineures dans l'air et personne n'a été indisposé par la fuite. Beaucoup d'inquiétude, peu de communications

Le nouveau propriétaire de l'usine, qui a passé 15 ans chez Produits Mir, le confirme : depuis qu'il a racheté l'usine de produits nettoyants et de contenants de plastique, en août 1990,

il n'a demandé ou obtenu aucun certificat d'accréditation du Menviq ; il a reçu seulement un permis d'occupation de la ville, une visite de responsables de la CUQ et une brève inspection des pompiers pour les gicleurs, ce printemps. C'est à ce moment que la brigade d'incendie s'est aperçue que l'usine avait changé de vocation. Elle s'était promis de revenir sonder les lieux.

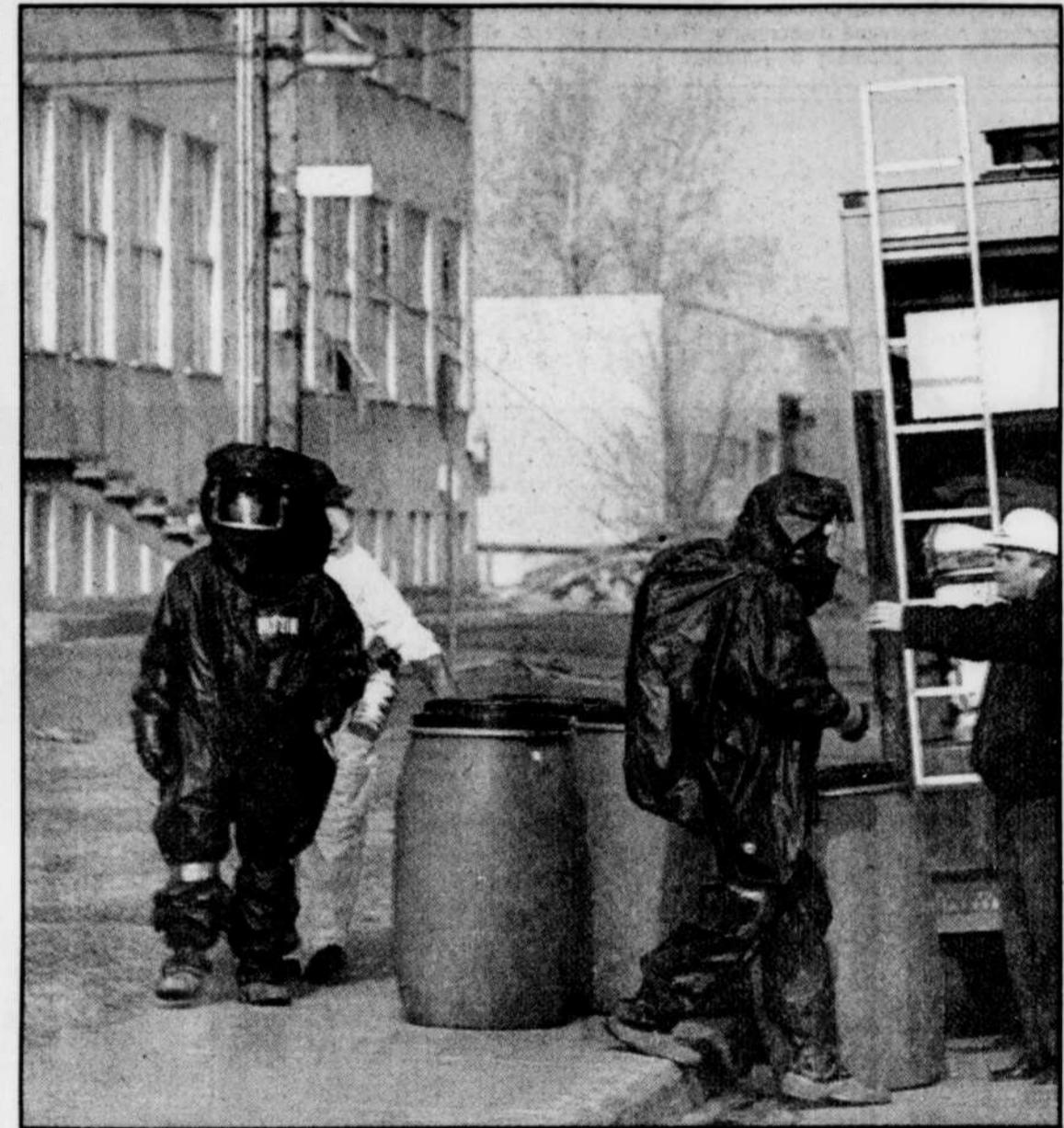
M. Veilleux a aussi gardé des liens avec la CSST, qui a indi-

qué hier qu'il appartenait au propriétaire de s'assurer que les lieux soient sécuritaires. Produits J.C.V. est toutefois classé dans un groupe industriel prioritaire à inspecter.

« Il n'y a pas eu d'évaluation des lieux lors de la reprise de l'usine. Personne ne m'a posé de question. J'ignore pourquoi cela n'a pas été fait. Il faut dire qu'en 49 ans, y'a jamais eu de problème ici et qu'on n'y garde plus de déchets. Ce n'est pas de la mauvaise volonté. Je présume que tout était correct », a expliqué hier l'homme d'affaires, un peu dépassé par les événements. Il a souligné qu'en consciemment, dans sa police d'assurance, il avait négligé de prendre une clause pour les dégâts à l'environnement, en juillet 1991.

En fait, l'un des rares interventions environnementales sur le terrain s'est faite en 1975, à la demande de Liver Brother, l'ancien propriétaire, alors que des géologues ont creusé jusqu'à 25 mètres pour découvrir que le sol était sain. Même le service environnemental de Québec ignorait que Produits J.C.V. abritait, dans la cour arrière, dix réservoirs à moitié remplis, soit de soude caustique, soit de détergent. Dans l'édifice de béton, il y a déjà des milliers de litres d'acide sulfurique, nitrique et sulfonique.

Jusqu'aux pompiers, qui se sont finalement aperçus qu'ils n'avaient pas de fichier des produits de l'usine. C'est M. Veilleux qui leur a fourni le document mardi matin. On sait d'ores et déjà qu'il faudra installer un bassin de rétention sous le réservoir d'acide sulfurique et décontaminer les lieux. En attendant les inspections en série et si l'on le faut, des modifications au site, le Menviq a expédié une mise en demeure à M. Veilleux, une sorte de police d'assurance pour Sani-Mobile, qui veut être payé pour les travaux de nettoyage, de récupération et de décontamination. Le propriétaire a promis de faire face à la situation et de payer toute la facture, évaluée entre 50 000 \$ et 100 000 \$.



Grâce à l'intervention rapide des pompiers de Québec et experts, à l'aube mardi, l'accident écologique a pu être évité et 9000 litres de ce produit toxique et corrosif ont été transvasés dans une citerne étanche ; quant à l'acide répandu, il a été mis dans des barils et expédié chez Stablex.

Le Soleil, L'artiste Laroche

L'opération de marketing de Waste ne réussit pas à dissiper l'inquiétude

SAINT-ALBAN — L'incertitude reste grande parmi la population de Saint-Alban de Portneuf malgré l'opération de marketing entreprise par Waste Management sur son projet de lieu d'enfouissement géant. C'est par ailleurs ce soir que les élus municipaux doivent décider s'ils iront bientôt en référendum ou exigeront un complément d'information auprès de la compagnie.

par DOMINIC HARDY
collaboration spéciale

Elles étaient bien près de 400 personnes à avoir finalement réussi à s'entasser, mardi soir, dans la salle de la petite école

du village de Saint-Alban, pour venir écouter les explications de Waste et de leurs élus municipaux. En comparaison, la réunion portant sur la fusion du village et de la paroisse n'avait attiré que quelques dizaines de citoyens. Il est aujourd'hui porte-parole

Mais l'information fournie par la compagnie n'a pu rassurer les opposants au mégaprojet portant sur une superficie d'au moins 30 millions de pieds carrés, soit suffisamment d'espace pour accueillir 30 000 maisons.

C'est la taille même du projet qui inquiète les défenseurs de l'environnement, comme M. Mario Denis, qui avait mené avec succès, l'an dernier, la lutte contre le projet d'incinérateur bio-médicaux. Il est aujourd'hui porte-parole

d'une coalition environnementale récemment formée pour surveiller le dossier de Waste. « On sait qu'ils ont une bonne technologie, probablement la meilleure, sauf qu'elle n'est pas sûre à 100 %. Et on n'a pas eu de réponse claire sur ce qui se passera quand sa durée de vie utile sera dépassée après 20 ans. Dans notre cour, il y en a assez », rappelle-t-il, alors que Saint-Alban reçoit déjà les ordres de 13 municipalités et bientôt d'une quinzaine.

Selon lui, il faut se demander dans quelle mesure les membranes de protection pourront résister, alors qu'un rapport du gouvernement fédéral conclut que nul ne sait avec précision ce qu'il advient des millions de tonnes de déchets toxiques produits chaque année au Canada. Le rapport souligne que les déchets toxiques mal entreposés ou mal traités ont entraîné la contamination de plus d'un millier d'endroits au pays. « C'est très difficile d'en contrôler l'entrée surtout quand le site est implanté », fait-il valoir.

Une pétition de 258 signatures contre le projet, recueillies quelques heures avant l'assemblée, a été remise au conseil municipal. Celui-ci doit d'ailleurs décider aujourd'hui s'il va demander un supplément d'information ou aller en consultation populaire. Le maire de la paroisse, M. Michel Chalifour, croit que si le conseil choisit cette dernière option, l'étape de la signature d'un registre ne serait pas nécessaire et qu'on recouvrirait directement au référendum, peut-être dans le courant de la semaine prochaine.

« Pour moi, le registre a déjà le nombre de signatures requises avec la pétition qu'on nous a remise », a-t-il commenté.

Yvon Charbonneau, de simple « observateur » à relationniste

QUÉBEC — M. Yvon Charbonneau se joindra mardi à la firme de relations publiques qui s'occupe des intérêts de la multinationale Waste Management au Québec.

LE SOLEIL

chose. Je n'étais là ni pour Lavalin, ni pour Premier. Je suis encore à l'emploi de SNC. Ce n'est pas encore vrai que je suis rendu chez Premier. Ce sera, la semaine prochaine.

« J'ai dit que j'étais là comme observateur intéressé et attentif. Je n'avais aucun mandat. J'arrivais de Baie-Comeau. J'étais complètement sur mon *free time*. J'étais sur place pour comprendre le dossier. On retrouve Saint-Alban à pleines pages dans les journaux. Ça chauffe pas mal. »

Or, M. Charbonneau a remis sa démission chez SNC, il y a deux semaines, et s'apprête à devenir vice-président et associé de la firme Groupe Premier, les relationnistes au service de Waste.

Joint au bureau montréalais de SNC, M. Charbonneau s'est montré parfaitement à l'aise face à la situation. « Je ne pouvais répondre autre

ban », d'après la soirée d'information.

L'ancien dirigeant de la Centrale d'enseignement du Québec (CEQ) ne sait pas s'il sera responsable du dossier de Waste Management. Il se retrouve dans une entreprise de petite taille. Selon le Fichier central des entreprises, Premier compte entre 11 et 25 employés.

Président de la firme, M.

Guy Lefebvre estime que M. Charbonneau n'a pas commis d'impair en matière d'éthique. « Il n'a pas pris la parole. Il s'est simplement assis dans une salle avec 400 personnes. »

Quant à la citation, M. Lefebvre signale que « il n'a pas fait un commentaire aux médias *at large*, mais en réponse à la question d'un journaliste. Il n'a pas de problème d'éthique. » Selon lui, M. Charbonneau a affiché un « réflexe normal » de profiter de sa présence dans une région pour aller voir ce que font ses futurs collègues.

L'église N.-D.-de-Foy deviendra un centre d'histoire

SAINTÉ-FOY — L'emplacement de l'église Notre-Dame-de-Foy, incendiée en 1977, deviendra un lieu d'interprétation historique.

LE SOLEIL

La mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée P. Boucher, a fait savoir hier que les murs seront conservés. La ville est d'ailleurs en train de faire faire la solidification des pierres de ces murs. Le coût de ces travaux, autour de 100 000 \$, est partagé entre la ville et le ministère des Affaires culturelles.

L'étape suivante consistera dans le nettoyage des fondations des trois églises qui y ont été construites. Là où était le stationnement, la ville aménagera un parc.

Aux fenêtres, on mettra des grillages décoratifs qui serviront aussi, bien sûr, à assurer la sécurité des lieux. Les portes aussi seront de fer forgé.

En fait, la ville de Sainte-Foy dispose des lieux de la même façon que Winnipeg, au Manitoba, avait disposé de sa cathédrale incendiée.

Tandis que la première chapelle avait été érigée en 1600, les derniers murs datent du début des années 1900. C'est l'historien Michel Lessard qui a suggéré cette utilisation des lieux. Le site d'interprétation pourra être prêt dans une couple d'années. Ces travaux font partie d'un projet de restauration du cœur du village que constitue Sainte-Foy à ses débuts. Ce cœur comprend la partie du chemin Sainte-Foy avoisinant la rue de l'Église et une partie de celle-ci.